



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE, UN BUT, UNE FOI
MINISTRE DE LA MICRO FINANCE ET
DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

LES CAHIERS DE LA COOPÉRATION DECENTRALISÉE

Coopération décentralisée et lutte contre la Pauvreté : Quelles orientations pour des actions efficaces ?



Saint - Louis 28 au 30 Juin 2006
4^{ème} édition

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AAD	Association d'Aide au Développement de l'Afrique	ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique	ONG	Organisation non gouvernementale
ADC	Agence de Développement Communautaire	ONU	Organisation des Nations Unies
ADM	Agence de Développement Municipal	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
AMS	Association des Maires du Sénégal	PADELU	Programme de développement local urbain
ANCR	Association Nationale des Conseils Ruraux	PAM	Programme alimentaire mondial
APR	Association des Présidents de Région	PAR	Programme d'appui aux régions
ARD	Agence Régionale de Développement	PADEL	Programme d'appui aux initiatives de développement local
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	PDEF	Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
BCI	Budget consolidé d'investissement	PDIS	Programme de développement intégré de la santé
BM	Banque mondiale	PEPAM	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
CAEL	Cellule d'Appui Technique aux Elus Locaux	PGAT	Plan général d'aménagement du territoire
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	PIC	Plan d'investissement communal
CEFP	Centre d'échanges et de formation pratique	PITP	Programme triennal d'investissement public
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis	PIMDERO	Promotion de l'implication des migrants dans le développement des régions d'origine
CL	Collectivités Locales	PLD	Programme de développement local
CMD	Crédit Municipal de Dakar	PNAT	Plan national d'aménagement du territoire
CRAES	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales	PNG	Position nette globale
DDP	Développement décentralisé participatif	PNUD	Programme de Développement des Nations Unies
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	PNDL	Programme National de Développement Local
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation	PODES	Plan d'orientation pour le développement économique et social
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales	PRECOL	Programme de Renforcement des Collectivités Locales
FED	Fonds Européen de Développement	PRDI	Programme Régional de Développement Intégré
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation	PSIDEL	Programme de soutien aux initiatives de développement local
FDL	Fonds de Développement Local	SCA	Stratégie de croissance accélérée
FMI	Fonds Monétaire International	SNDL	Stratégie nationale de développement local
FR	Forum des partenaires	SRAT	Schéma régional d'aménagement du territoire
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole	TRIM	Taxe représentative du minimum fiscal
JCD	Journées de la Coopération Décentralisée	UAEL	Union des Associations d'Elus Locaux
ME	Maison des Elus Locaux	UE	Union Européenne
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique	UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'enfance
OCB	Organisation communautaire de base	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Femme
OIM	Organisation internationale des migrations		
OMS	Organisation mondiale de la santé		
OMD	Objectif du millénaire pour le développement		
OMVS	Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal		

S O M M A I R E

Sigles et Abréviations

Avant – propos du Président de l'UAEL

Mots du Ministre Abdourahim AGNE

Préface du Président de la République

1ère Partie : Synthèse des travaux

1. Rappel des objectifs visés par la 4ème édition des JCD
2. Allocutions d'ouvertures
3. Principaux résultats enregistrés
4. Propositions et recommandations majeures

2ème Partie : Synthèse des contributions et Enseignements

1. Synthèse des communications en plénières
2. Les Enseignements tirés des travaux
 - a) Les propositions et recommandations issues des plénières
 1. Coopération décentralisée : cadre de référence et échelons de prise en charge
 2. Coopération décentralisée et politiques publiques
 - b) Les propositions et recommandations issues des travaux d'ateliers
 1. Bonne gouvernance locale
 2. Renforcement des capacités
 3. Appui aux initiatives locales
 4. Promotion de l'intercommunalité et renforcement de la synergie des acteurs

Annexes

- Discours d'ouverture du Ministre Dr Mamadou Lamine BA
- TDR des JCD
- Adresses utiles

AVANT - PROPOS

Le Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée organise chaque année les "Journées de la Coopération Décentralisée" (JCD) qui sont un cadre de rencontres et d'échanges entre acteurs locaux et partenaires au développement.

La quatrième édition s'est tenue à Saint-Louis du 28 au 30 juin 2006 sous le thème «Coopération Décentralisée et lutte contre la pauvreté : quelles orientations pour des actions efficaces ?».

Avec la réforme de 1996, portant sur la décentralisation, les collectivités locales sénégalaises ont vu leurs compétences accrues dans différents domaines et doivent faire face à de nouveaux enjeux. Les partenariats de coopération décentralisée constituent, pour elles, de véritables sources d'appui à la mise en oeuvre de leurs programmes et projets de développement en lien avec la réduction de la pauvreté.

Les Journées de la Coopération Décentralisée constituent ainsi un temps fort et décisif pour les collectivités locales sénégalaises et leurs partenaires dans le renforcement de leurs relations. La rencontre de Saint-Louis a impliqué de manière très participative l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée, en particulier les élus et les techniciens des collectivités locales du Sud et du Nord.

Les participants se sont appropriés l'ensemble des thèmes d'échanges et ont exprimé leurs points de vue et leurs attentes.

Ces Journées sont pour les acteurs locaux un outil de renforcement des synergies, de consolidation et de partage des expériences porteuses de résultats dans le cadre de la coopération décentralisée.

Elles ont été aussi, une occasion pour le Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée et l'Union des Associations des Elus Locaux (UAEL) de consolider leurs relations dont la concrétisation devrait prendre la forme d'une convention de partenariat signée entre les deux structures. Les présents Cahiers reflètent le dynamisme des réflexions et la richesse des enseignements des acteurs de la coopération décentralisée.

Je souhaite que les résultats de ces Journées puissent profiter à l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée en vue de renforcer leurs compétences et que ces Assises continuent de s'inscrire dans les priorités des acteurs de la coopération décentralisée.

Ousmane Masseck NDIAYE
Président de l'Union des
Associations d'Elus Locaux
(UAEL)

P R E F A C E

La pauvreté, sous ses facettes multiples, est le défi de notre siècle. Cette horreur des temps modernes, qui risque à terme de déchirer notre tissu social, ne saurait être acceptée comme une fatalité, encore moins, comme le prix à payer pour notre ancrage à l'économie mondiale.

Combattre la pauvreté sous toutes ses formes et manifestations, dans le cadre d'une politique de développement durable, devient ainsi une impérieuse nécessité pour l'Etat, les collectivités locales, la société civile dans son ensemble, mais aussi pour nos populations, meurtries par les effets dévastateurs de politiques d'ajustement structurel déshumanisantes et peu soucieuses d'inclusion sociale.

C'est là le défi majeur de notre époque, qui requiert de mobiliser nos énergies au service du renforcement de la solidarité nationale et internationale, à travers une coopération porteuse de performance économique et de progrès social.

L'Etat du Sénégal a pour ambition légitime d'améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles, par un accès élargi aux services sociaux de base et aux activités génératrices de revenus, en soutenant dans le même élan, un développement économique et social harmonieux de nos différentes collectivités.

En effet, résolument engagé dans le processus de décentralisation depuis des décennies, l'Etat du Sénégal met en œuvre une politique hardie de lutte contre la pauvreté au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à travers les orientations fixées par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Programme National de Développement Local (PNDL).

Au-delà de nos politiques macroéconomiques de croissance, notre ambition est de mettre en place un cadre d'intervention porteur d'un développement dont l'objectif final est l'éradication de la pauvreté et axé autour de la pleine responsabilisation des collectivités locales dans la conduite des activités de leurs terroirs.

Pour accompagner cette volonté, l'Etat Sénégalais a décidé, à travers le Ministère de la Microfinance et de la Coopération Décentralisée, de mettre en œuvre une politique concertée, cohérente et coordonnée de coopération ouverte et structurée.

C'est dans cette perspective, que le Ministère de la Microfinance et de la Coopération décentralisée organise tous les ans, les Journées de la Coopération Décentralisée, qui constituent un temps fort d'échange et de réflexion entre acteurs, professionnels et experts du secteur.

En cette année 2006, c'est la Ville de Saint Louis qui a accueilli du 28 au 30 juin, les acteurs nationaux et internationaux, bilatéraux et multilatéraux de la coopération, venus débattre autour de la problématique "Coopération décentralisée et lutte contre la pauvreté : Quelles orientations pour des actions efficaces ?" .

Ces journées ont permis à un grand nombre de participants, élus comme experts, de partager leurs expériences sur cette question cruciale et de défricher ensemble, les voies d'un meilleur avenir.

Au cours des travaux, des contributions importantes et innovatrices ont été apportées, qui ouvrent de réelles perspectives pour une meilleure articulation des axes de coopération et des différents modes d'intervention, capables de venir à bout de la pauvreté

Gouvernement, Collectivités locales, Société civile et partenaires au développement trouveront, sans aucun doute, en ces Cahiers, une source d'inspiration fertile pour leurs actions de développement au profit des populations.

Abdoulaye WADE

Président de la République

MOT DU MINISTRE



L'ambition du Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée est de participer de manière décisive au renforcement de la décentralisation et du développement local à travers des actions de coopération qui permettent d'éradiquer la pauvreté.

Ainsi, le Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée considère la promotion de la coopération décentralisée comme une dimension importante de la coopération.

La coopération décentralisée trouve dans notre pays son fondement juridique à travers les lois de la décentralisation de 1996 qui reconnaissent aux collectivités locales le droit « à entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ». Elle constitue une démarche de coopération dont la spécificité repose sur le partenariat de collectivité à collectivité.

Historiquement, les premières actions de coopération décentralisée engagées ont mobilisé des collectivités locales sénégalaises et françaises. Néanmoins, des partenariats existent également avec d'autres collectivités locales notamment européennes ou africaines (coopération Sud/Sud).

Cependant, eu égard à l'ampleur de la tâche et au besoin pressant des collectivités locales de développer les partenariats pour trouver des ressources additionnelles dans la mise en oeuvre de leurs programmes et projets de développement, le Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée, à travers la Direction de la Coopération Décentralisée, organise depuis 2003 les « Journées de la Coopération Décentralisée ».

La quatrième édition, organisée à Saint Louis, fut sans conteste un moment exceptionnel dans l'histoire de ces journées. A cette occasion, a été constaté avec satisfaction une forte implication des partenaires étrangers et la participation de plus de cinq cent personnes (500) pendant toute la durée des travaux.

Cette édition s'est aussi singularisée par l'importance et la diversité des thèmes abordés, et leur pertinence par rapport à la problématique de la lutte contre la pauvreté.

Ces Cahiers de la coopération décentralisée, fruit d'une démarche participative, rendent compte du déroulement des activités en même temps qu'ils font la synthèse de toutes les interventions issues des plénières ainsi que toutes les recommandations issues des travaux d'ateliers.

Leur exploitation judicieuse devrait permettre aux collectivités locales de trouver de nouveaux partenaires et de nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté pour la mise en oeuvre de leurs programmes et projets dans le cadre de la coopération décentralisée.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces Journées. Il s'agit essentiellement d'organismes internationaux de coopération, d'agences de développement, notamment la Coopération française, avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC), de Fondations, de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP) et de la Fondation Konrad Adenauer.

Il me plaît de réserver une mention spéciale à la presse nationale et internationale, ainsi qu'aux élus locaux sénégalais, à leurs homologues étrangers et aux autorités qui les ont accompagnés, notamment :

- Monsieur Charles Josselin, ancien Ministre français de la Coopération ;
- Et Monsieur Alessandro SERAFINI, Vice Ministre chargé de la coopération italienne.

Je souhaite que ces Journées de la Coopération Décentralisée puissent s'inscrire dans une perspective de partenariat et de compagnonnage entre tous les acteurs de la coopération décentralisée pour une meilleure prise en compte des réalités locales en vue d'une réduction drastique de la pauvreté.

Monsieur Abdourahim AGNE
Ministre de la Micro Finance et de la
Coopération Décentralisée

Partie I :

SYNTHESE DES TRAVAUX

Le Ministère chargé de la coopération décentralisée organise depuis 2003 des assises plus connues sous le nom de « Journées de la Coopération Décentralisée » (JCD).

Cette année, la 4ème édition de ces Journées s'est tenue les 28, 29 et 30 juin 2006 à Saint-Louis et a réuni près de cinq cent (500) participants avec une forte représentation étrangère. Les JCD sont devenues progressivement un cadre d'échanges des différents acteurs de la politique de coopération décentralisée.

Nous allons d'abord nous intéresser aux objectifs visés par la 4ème édition, ensuite aux allocutions d'ouverture prononcées, et enfin aux résultats enregistrés et aux propositions et recommandations majeures issues des trois (03) jours d'échanges.

1. RAPPEL DES OBJECTIFS VISÉS PAR LA 4ÈME ÉDITION DES JCD

Les JCD permettent à l'ensemble des acteurs de la politique de coopération décentralisée d'échanger sans complaisance sur tous les aspects de la coopération décentralisée au moment où la lutte contre la pauvreté mobilise l'ensemble des acteurs du développement. Il est en effet, nécessaire de s'interroger sur le rôle et l'impact des initiatives de coopération décentralisée pour réduire la pauvreté au Sénégal.

L'objectif central de la 4ème édition a été de favoriser une meilleure prise en compte de la dimension de la pauvreté dans les actions de coopération décentralisée. Le choix de la thématique de cette édition résulte de l'engagement du Ministre de conférer une dimension pratique à la vision du Chef de l'Etat qui a confié au Département la noble mission de « veiller à ce que la coopération favorise un développement accéléré et une réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire ». Moment ne pouvait être aussi opportun que les JCD pour partager cette ambition avec tous les acteurs en vue d'identifier de façon concertée les voies et moyens de traduire cette vision en actes concrets au profit du bien être des populations.

En vue de réaliser cet objectif général, deux objectifs spécifiques non moins importants étaient visés.

Il s'agissait d'abord de permettre aux acteurs de procéder à un état des lieux approfondi à la fois des pratiques et des orientations, au regard des résultats des initiatives menées. En effet, il est important, au moment où la coopération décentralisée est souvent citée et perçue comme source de financement du développement, de soumettre à l'assistance plurielle les atouts et maux du secteur et de partager les axes d'amélioration.

Ensuite, un des objectifs clés des journées portait sur le nécessaire renforcement de la synergie des acteurs. Synergie interne d'abord pour amener les acteurs nationaux et locaux à partager la même vision de développement à travers la coopération décentralisée. Synergie externe, pour mieux mobiliser et orienter l'élan de solidarité des partenaires, investis dans le champ de la coopération décentralisée.

Enfin, le Ministère, conscient de son rôle catalyseur, souhaitait rendre plus visibles les orientations stratégiques du gouvernement en matière de coopération décentralisée et

partager la philosophie de son intervention avec les élus locaux pour mieux les accompagner, les autres départements ministériels en vue d'une action cohérente et articulée, et les partenaires au développement pour un ciblage pertinent des interventions.

2. ALLOCUTIONS D'OUVERTURES

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée accompagné d'une forte délégation composée des ministres du Tourisme et des Transports Aériens, de l'Entreprenariat féminin, de délégations étrangères, notamment française conduite par Monsieur Charles Josselin en plus des représentants de Collectivités accrédités au Sénégal ; italienne ; marocaine ; béninoise ; mauritanienne, malienne, et d'Ambassadeurs. Les élus locaux, de la Région de Saint-Louis et du reste du Sénégal étaient représentés par une forte délégation. Les allocutions de lancement des travaux ont porté sur les aspects clés suivants :

a) Le message des collectivités hôtes

Les représentants de la commune et du Conseil Régional de Saint-Louis ont indiqué toute leur satisfaction d'abriter la 4ème édition des Journées de la Coopération Décentralisée. Ils ont affirmé que ce choix n'était pas le fait du hasard mais doit être perçu comme une reconnaissance du dynamisme et des résultats enregistrés dans cette partie du pays qui se singularise par une tradition ancienne et bien implantée en matière de coopération décentralisée. Les élus de la région ont remercié le Ministre de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée pour les avoir impliqués dans tout le processus de préparation. Ils ont exhorté les participants à s'inspirer des expériences de Saint-Louis pour faire de la coopération décentralisée un véritable levier de développement mais également de solidarité et d'échanges entre les peuples que le phénomène de la globalisation suscite et favorise.

b) Le message des élus locaux

Le président de l'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL) s'est réjoui de la tenue de ces importantes assises qui offrent aux élus locaux du Sénégal et à leurs homologues et partenaires étrangers une tribune d'échanges exceptionnelle. Il a d'emblée indiqué toute l'importance que revêt la coopération décentralisée pour les collectivités locales sénégalaises. Elle constitue un véritable rempart dans le cadre de la lutte contre la pauvreté mais également traduit une culture d'échanges et de solidarité qui transcende les multiples barrières entre les peuples.

Le président de l'UAEL a exhorté les élus locaux à engager de véritables débats sur les contraintes et difficultés qu'ils rencontrent pour conduire des partenariats durables. Il a également lancé un appel envers le Département ministériel en charge de la coopération décentralisée pour le renforcement des capacités des élus en vue de l'optimisation des différentes opportunités qui leur sont offertes.

c) Le message des partenaires au développement

Les allocutions des différents partenaires étrangers ont magnifié l'excellence des relations avec le Sénégal et ont

salué l'initiative du Département ministériel en charge de la coopération décentralisée d'organiser chaque année un forum qui regroupe tous les acteurs du secteur.

Ils ont, tour à tour, rappelé la place et le rôle de la coopération décentralisée dans leurs stratégies et politiques d'appui au développement du pays, les actions menées et le dynamisme du secteur. Les partenaires se sont félicités du choix de la thématique de la 4ème édition ainsi que de la forte mobilisation des acteurs à Saint-Louis, bel exemple en matière de coopération décentralisée.

Les différents orateurs ont mis en exergue l'importance de la bonne gouvernance locale et se sont dits prêts à appuyer des projets de renforcement institutionnel. Ils ont également indiqué la nécessité d'articuler les différentes initiatives aux attentes et besoins des populations conformément aux orientations et objectifs des plans locaux de développement.

d) Le message du Ministre chargé de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée

Le Ministre de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée a salué la forte mobilisation des acteurs autour d'une problématique essentielle. Il a indiqué que le choix de Saint-Louis pour abriter la 4ème édition des JCD se justifie par son rôle précurseur en matière de coopération décentralisée mais également par sa tradition séculaire et légendaire de la « Téranga ».

Il a indiqué que la lutte contre la pauvreté est une priorité de l'action gouvernementale. Pour le Ministère, c'est un axe majeur sinon essentiel de son intervention conformément à la vision du Chef de l'Etat qui a confié au département la mission de « veiller à ce que la coopération favorise un développement accéléré et une réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire ».

Il a également indiqué que l'édition de cette année se singularise par son cachet international. En effet, les délégations étrangères représentent le 1/3 des participants, une nouveauté qui participe de la volonté de faire de cette rencontre annuelle, une vaste tribune d'échanges avec l'ensemble des partenaires, à qui il est offert la possibilité de rencontrer tous les acteurs de la politique de coopération décentralisée mais également de mieux apprécier les besoins et partager la même philosophie et principes d'intervention.

Le ministre a rappelé que la coopération décentralisée est un secteur dynamique, un mouvement planétaire de solidarité et de générosité des peuples, un levier de développement par excellence qui devra contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté en Afrique.

Il a exhorté les participants à faire des propositions audacieuses et à s'engager à travailler ensemble pour des résultats et impacts directs et palpables sur les conditions et cadre de vie des populations. Il a engagé tous ses services à ne ménager aucun effort dans la mise en oeuvre des résolutions de l'édition de Saint-Louis.

3. PRINCIPAUX RESULTATS ENREGISTRES

Les résultats de la 4ème édition des JCD peuvent être présentés selon trois axes :

- La participation des acteurs
- La qualité des échanges

- Les propositions et recommandations issues des travaux

a) La participation des acteurs

La participation des acteurs traduit le niveau d'intérêt et d'engagement pour le programme de travail proposé lors de la 4ème édition des JCD. La qualité et le niveau de participation peuvent être mesurés par la présence effective des acteurs et leur contribution aux différentes activités des journées.

- Une forte représentation et participation étrangère

L'édition 2006 a connu un niveau record de participation de partenaires extérieurs, qui, avec plus de 150 participants, représentaient plus du 1/3 des invités. A l'importance numérique de ce groupe d'acteurs, il faut ajouter la diversité des pays partenaires représentés, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Maroc, le Bénin, le Mali et la Mauritanie. Ces partenaires étrangers ont pris part de façon active et engagée aux travaux pendant les trois (03) journées.

Plusieurs délégations étrangères ont organisé en marge des travaux en plénière et ateliers, des rencontres avec leurs homologues sénégalais. Les présidents de Conseils Régionaux de France et du Sénégal se sont rencontrés en vue de nouer des partenariats ; une rencontre est par ailleurs prévue en France pour poursuivre les travaux entamés à Saint-Louis. Plusieurs autres rencontres similaires ont été organisées. Le Département a convié et pris en charge les partenaires des collectivités ou organismes étrangers ayant pris part à la 4ème édition. Les délégations étrangères ont présenté des expériences menées dans leur pays, et partagé leur vision de la coopération décentralisée. Les délégations étrangères ont activement pris part aux travaux d'ateliers dont certains étaient même présidés par eux.

- Une participation qui n'a pas faibli au cours des trois journées

La 4ème édition des JCD a enregistré plus de cinq cent participants (500) au premier jour. Le niveau de participation est resté quasiment le même durant les trois jours, ce qui traduit un réel intérêt et engagement des différentes parties prenantes à conférer aux initiatives de coopération décentralisée une dimension marquée pour la lutte contre la pauvreté et plus globalement un impact réel sur le développement des collectivités locales et du pays.

- Une forte présence des différents groupes d'acteurs, nationaux et locaux

Les assises visaient la participation de tous les acteurs de la politique de coopération décentralisée. Les élus locaux constituaient le groupe d'acteurs le plus représenté. Tous les présidents de Conseils Régionaux étaient conviés à la rencontre. Les maires et présidents de communautés rurales de toutes les régions du Sénégal étaient représentés.

Les services centraux et déconcentrés de l'Etat, notamment ceux qui sont impliqués dans la mise en oeuvre des politiques de décentralisation et de développement local étaient représentés ainsi que les partenaires au développement qui interviennent dans lesdits secteurs. Plusieurs organisations de la société civile et du secteur privé ont participé aux journées.

b) La diversité et qualité des échanges

La 4ème édition des JCD se singularise par l'importance et la diversité des thèmes abordés, et leur pertinence par rapport à la problématique générale. Les résultats enregistrés à

Saint-Louis relève de plusieurs facteurs :

Tout d'abord, l'identification des thèmes a fait l'objet de plusieurs rencontres avec les comités d'organisation, au niveau national et local en vue de conférer aux différentes communications une dimension pratique, actuelle et en adéquation avec les réalités et attentes des acteurs. C'est dans cet esprit que les communications ont été identifiées, elles devaient mettre en exergue :

- La vision, les orientations et politiques de l'Etat en matière de coopération décentralisée
- Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté
- Les initiatives de lutte contre la pauvreté à travers la présentation de programmes de développement local tels que le PNDL et le PEPAM-PELT qui ont pour objectif de lutter contre la pauvreté
- La politique, les orientations et l'approche utilisée par les partenaires en matière de coopération décentralisée
- Les expériences menées en matière de coopération décentralisée : philosophie, dispositif, instruments de mise en oeuvre, réalisations et contraintes majeures
- Les problèmes spécifiques à certains secteurs clés du développement local tels que le tourisme, la pêche et l'hydraulique.

Différents groupes d'acteurs ont participé à l'élaboration de communications. Il s'agit tout d'abord des agents de l'Etat, tout particulièrement ceux du Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée, qui ont précisé les orientations stratégiques du gouvernement et les missions du Département en matière de coopération décentralisée. Des chefs de services au niveau national et local ont également participé à la conception des communications pour indiquer la situation de secteurs névralgiques de l'économie locale en vue de leur prise en compte dans les initiatives menées en matière de coopération décentralisée.

Les élus ont également fait part de leurs préoccupations et ont rappelé le sens de leur engagement dans l'élaboration et le suivi de programmes de développement local et de lutte contre la pauvreté tels que le Programme de Renforcement des Collectivités Locales (PRECOL) et le Programme National de Développement Local (PNDL).

Des coordonnateurs de programmes nationaux ont fait le déplacement pour faire partager leur philosophie et les principes d'intervention de leurs programmes. C'est le cas des communications sur le PEPAM – PELT mais également sur l'Initiative de Codéveloppement qui ont suscité un réel intérêt au niveau des participants.

Plusieurs missions de coopération ont exposé la philosophie, le contenu et les résultats de leur intervention en matière de coopération décentralisée au Sénégal. C'est le cas notamment de la Coopération française et italienne qui ont été représentées par de fortes délégations et ont pris part à tous les travaux durant les trois jours.

La délégation marocaine a partagé une expérience pertinente menée dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH). Des expériences éprouvées en matière de coopération décentralisée ont été communiquées, c'est le cas notamment du Partenariat avec la commune de Saint-Louis mais également de la coopération décentralisée dans la région

de Saint-Louis, une tradition bien implantée avec des résultats visibles, tout particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté.

En approfondissement de ces communications, des débats féconds et des échanges d'expériences ont été menés. Quatre ateliers ont été organisés pour permettre aux acteurs d'échanger autour des besoins d'appui en matière de développement local, de la gouvernance locale, du renforcement des capacités et de la nécessaire concertation entre acteurs de la politique de coopération décentralisée.

Il faut également indiquer la qualité des ressources humaines ayant pris part aux travaux d'ateliers qui a permis d'aborder des aspects essentiels de la problématique de cette édition.

De nombreuses propositions et recommandations ont été enregistrées lors des échanges.

4. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS MAJEURES

Les rapports des plénières et travaux d'ateliers rendent fidèlement compte des recommandations des participants.

Recommandation générale :

- Procéder à un approfondissement de l'étude portant sur l'état des lieux de la coopération décentralisée ;
- Orienter les initiatives et les opportunités de financement vers les besoins prioritaires en appuyant les actions qui ont un impact direct et réel sur la réduction de la pauvreté ;
- Ancrer auprès des décideurs une culture «d'acomptability» en vue d'une utilisation plus rationnelle et responsable des ressources en développant des systèmes de suivi évaluation participatifs ;
- Compléter et rationaliser le cadre juridique et institutionnel de la coopération décentralisée en se dotant d'un cadre de référence à travers l'élaboration d'une Charte de la coopération décentralisée qui précise les principes, mécanismes, instruments et règles régissant et encadrant les initiatives de partenariat en matière de coopération décentralisée ;
- Préciser les rôles et attributions des différents acteurs institutionnels impliqués dans la politique de coopération décentralisée ;
- Doter le Département en charge de la coopération décentralisée d'un dispositif lui permettant d'exercer ses missions en appuyant les acteurs, notamment les collectivités locales, dans le renforcement de leurs capacités à mettre en oeuvre des partenariats durables, à travers la mise en place d'un fonds d'appui à la coopération décentralisée ;
- Favoriser des échanges réguliers et le développement d'outils de travail commun entre acteurs de la coopération décentralisée par la mise en place des cadres de concertation au niveau national et local pour échanger sur les orientations et résultats.

Partie II : Synthèse des contributions et Enseignements

1. SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS EN PLENIÈRES

PLÉNIÈRE 1 :

La lutte contre la pauvreté : cadres de référence et échelons de prise en charge

Communication 1 :

Faire de la coopération un levier clé de la lutte contre la pauvreté

-Mamadou Dior DIAW, Directeur de la Coopération décentralisée, MCICD

SOMMAIRE	I. MCICD, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE
I. MCICD, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE	II. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SÉNÉGAL : ETAT DES LIEUX SOMMAIRE
II. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SÉNÉGAL : ETAT DES LIEUX SOMMAIRE	III. DCD : PERSPECTIVES ET CHANTIERS PRIORITAIRES
III. DCD : PERSPECTIVES ET CHANTIERS PRIORITAIRES	

<p>➤ Asseoir une politique concertée, cohérente et coordonnée de la coopération par le renforcement de la synergie des interventions</p>	<p>➤ Quelques chantiers novateurs initiés par le département ministériel</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CHANTIER</th> <th>CONCEPT</th> <th>RÉSULTATS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORUM</td> <td>Forum sur la mise en place d'une banque de projets prioritaires pour l'amorce du développement économique et social de Matam</td> <td>Une feuille de route est formalisée et un dispositif de suivi des projets mis en place</td> </tr> <tr> <td>JOURNÉES DE COOPÉRATION</td> <td>Echanges périodiques sur une thématique à enjeu national relative au codéveloppement</td> <td>Un atelier sur « Migrations et Développement Local » ayant regroupé tous les acteurs est réalisé à Ena : 28 et 29 Nov 2005</td> </tr> <tr> <td>JOURNÉES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE « JCD »</td> <td>Cadre annuel d'échanges et de partage des expériences entre tous les acteurs de la coopération décentralisée. C'est un espace qui sert également à capitaliser les expériences et à rendre plus visibles les actions de Coop dé</td> <td>3 éditions déjà organisées : Kolda (2003), Fatick et Kaolack en 2004, Tambacounda en 2005</td> </tr> <tr> <td>CONFÉRENCES TECHNIQUES RÉGIONALES</td> <td>Ateliers de formation des élus locaux sur les stratégies d'élaboration de projets et les modalités de recherche de partenariat</td> <td>Un atelier ayant regroupé pendant deux jours l'ensemble des collectivités locales des régions de Kaolack et de Fatick</td> </tr> </tbody> </table>	CHANTIER	CONCEPT	RÉSULTATS	FORUM	Forum sur la mise en place d'une banque de projets prioritaires pour l'amorce du développement économique et social de Matam	Une feuille de route est formalisée et un dispositif de suivi des projets mis en place	JOURNÉES DE COOPÉRATION	Echanges périodiques sur une thématique à enjeu national relative au codéveloppement	Un atelier sur « Migrations et Développement Local » ayant regroupé tous les acteurs est réalisé à Ena : 28 et 29 Nov 2005	JOURNÉES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE « JCD »	Cadre annuel d'échanges et de partage des expériences entre tous les acteurs de la coopération décentralisée. C'est un espace qui sert également à capitaliser les expériences et à rendre plus visibles les actions de Coop dé	3 éditions déjà organisées : Kolda (2003), Fatick et Kaolack en 2004, Tambacounda en 2005	CONFÉRENCES TECHNIQUES RÉGIONALES	Ateliers de formation des élus locaux sur les stratégies d'élaboration de projets et les modalités de recherche de partenariat	Un atelier ayant regroupé pendant deux jours l'ensemble des collectivités locales des régions de Kaolack et de Fatick
CHANTIER	CONCEPT	RÉSULTATS														
FORUM	Forum sur la mise en place d'une banque de projets prioritaires pour l'amorce du développement économique et social de Matam	Une feuille de route est formalisée et un dispositif de suivi des projets mis en place														
JOURNÉES DE COOPÉRATION	Echanges périodiques sur une thématique à enjeu national relative au codéveloppement	Un atelier sur « Migrations et Développement Local » ayant regroupé tous les acteurs est réalisé à Ena : 28 et 29 Nov 2005														
JOURNÉES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE « JCD »	Cadre annuel d'échanges et de partage des expériences entre tous les acteurs de la coopération décentralisée. C'est un espace qui sert également à capitaliser les expériences et à rendre plus visibles les actions de Coop dé	3 éditions déjà organisées : Kolda (2003), Fatick et Kaolack en 2004, Tambacounda en 2005														
CONFÉRENCES TECHNIQUES RÉGIONALES	Ateliers de formation des élus locaux sur les stratégies d'élaboration de projets et les modalités de recherche de partenariat	Un atelier ayant regroupé pendant deux jours l'ensemble des collectivités locales des régions de Kaolack et de Fatick														

I. MCICD, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

II. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SÉNÉGAL : ETAT DES LIEUX SOMMAIRE

III. DCD : PERSPECTIVES ET CHANTIERS PRIORITAIRES

Créée par le décret n° 2003-666 du 25 août 2003, la Direction de la Coopération décentralisée a pour mission :

- De préparer et de mettre en œuvre une politique de coopération décentralisée basée sur la mise en place d'un cadre d'intervention cohérent ;
- D'assister et de conseiller les collectivités locales dans leurs partenariats avec les collectivités locales étrangères ;
- D'identifier l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, institutionnels et non institutionnels capables de promouvoir une coopération décentralisée féconde ;
- D'assurer le suivi et l'évolution des différentes formes de coopération décentralisée ;
- De procéder à l'évaluation périodique de la politique de coopération décentralisée et de constituer une base de données stratégiques.

➤ En 2002, la volonté politique de promouvoir et de soutenir la coopération décentralisée s'est traduite par la mise en place d'un dispositif institutionnel d'appui et d'encadrement des initiatives de partenariat



➤ Missions du MCICD : Concourir au développement accéléré et à la réduction de la pauvreté

ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE (DÉCRET N°2005-547)

- Préparer et mettre en œuvre la politique du chef de l'Etat dans les domaines de la coopération internationale et de la coopération décentralisée
- Organiser et coordonner les actions de coopération décentralisée que le Sénégal entretient avec l'ensemble de ses partenaires
- Veiller à ce que la coopération favorise un développement accéléré et une réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire
- Organiser et coordonner la politique de recrutement et de gestion des assistants techniques mis à la disposition du Sénégal
- Favoriser la coopération culturelle et les échanges d'étudiants et d'enseignants
- Mettre en place des actions de coopération avec les institutions sous régionales et africaines
- Encourager et conduire le développement d'une coopération Sud-Sud
- Favoriser les relations entre les CL sénégalaises et les CL étrangères

➤ L'atteinte de notre mission conduit à privilégier les lignes d'action suivantes



➤ Un dispositif léger structuré autour de trois pôles d'intervention



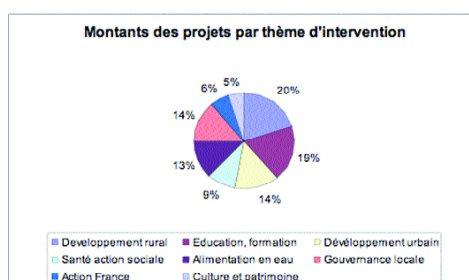
➤ Enjeux de la coopération décentralisée au Sénégal

- Appui à la politique de décentralisation et de développement local
 - réajustement des politiques sectorielles par rapport à l'esprit des réformes de 1996,
 - adaptation du cadre institutionnel et réglementaire,
 - exercice du contrôle et suivi, fonctionnement des institutions etc.
- Renforcement des capacités des acteurs locaux pour l'exercice effectif et efficace de leurs responsabilités.
- Promotion de la bonne gouvernance locale en vue d'implanter une culture d'accountability (rendre compte) et de transparence dans la gestion des affaires locales.
- Soutien aux initiatives à caractère économique et social en vue de stimuler le tissu économique local et de lutter contre l'exclusion des groupes les plus vulnérables.


➤ La coopération décentralisée au Sénégal, un mouvement dynamique, véritable vecteur de développement : quelques exemples de coopération

France	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De 1994-2004 : 28,5 millions d'euros, soit en moyenne 2,6 millions d'euros par an (1,7 milliards de CFA par an) ➤ 300 projets cofinancés par la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale du Ministère des Affaires Étrangères, les collectivités locales françaises et sénégalaises.
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 063 786 euros (2,6 milliards de F CFA) au titre du Fonds Catalan alors que l'aide bilatérale espagnole ne s'élève qu'à 3 051 418 euros (2 milliards de F CFA) ➤ Sénégal, zone prioritaire d'intervention pour la catalogue ➤ Une intervention qui se massifie et porte progressivement sur toute l'étendue du territoire national
Italie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Projets de coopération décentralisée financés par la Région du Piémont au Sénégal entre 2003 – 2003 s'élèvent à plus de 1 million d'euros (653 millions de F CFA) ➤ plusieurs projets en cours de formulation

➤ La coopération décentralisée touche tous les secteurs comme l'illustre la cartographie de la coopération franco-sénégalaise sous la période 1994-2004 et concerne toute l'étendue du territoire national



➤ ...cependant des contraintes qui nécessitent des solutions rapides

- 
- ✓ Cadre réglementaire et institutionnel inachevé
 - ✓ Collaboration insuffisante entre les acteurs, Etat / Collectivités / partenaires qui explique les phénomènes de concentration des appuis
 - ✓ Lenteur des procédures administratives
 - ✓ Faible disponibilité des informations sur les opportunités de partenariat
 - ✓ Capacités limitées pour la recherche de partenariat et valorisation des CL
 - ✓ Difficultés liées à la langue (Coopérations non francophones)
 - ✓ Absence de mécanismes de suivi / évaluation des actions de CD
 - ✓ Absence d'un dispositif d'appui / accompagnement
 - ✓ Pluralité des acteurs et des centres de décision
 - ✓ Non implication des CL Sénégalaises dans le choix des opérateurs
 - ✓ Difficultés de mobilisation et de gestion des ressources financières de la CD
 - ✓ Difficultés d'obtention de visas pour les missions d'élus à l'étranger
 - ✓ Faible maîtrise des CL Sénégalaises dans le choix de projets prioritaires

I. LE MCICD, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

II. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SÉNÉGAL : ETAT DES LIEUX SOMMAIRE

III. DCD : PERSPECTIVES ET CHANTIERS PRIORITAIRES

➤ Les chantiers prioritaires de la DCD : se doter d'un cadre d'intervention adapté et attractif

- Compléter et rendre fonctionnel le dispositif institutionnel, réglementaire et organisationnel de la coopération décentralisée
- Rendre le département plus proche de ses cibles par la mise en place d'antennes régionales en relation avec les Agences Régionales de Développement
- Mettre en place une Commission Nationale d'Exonération des produits de la coopération décentralisée
- Partager un cadre de référence commun par l'élaboration de la Charte de la coopération décentralisée
- Mettre en place de cadres de concertation et de plaidoyer au niveau national et local en vue de favoriser les échanges réguliers entre les différents groupes d'acteurs de la coopération décentralisée
- Créer un centre multi ressources de la coopération décentralisée (guichet d'informations etc.)
- Mettre en place un fonds d'appui aux Collectivités locales dans le cadre de la coopération décentralisée
- Doter le département d'un système de suivi-évaluation (SIG) de la coopération décentralisée capable à temps réel de donner une situation de référence.

17



Communication 2 :

Le DSRP, une vision partagée et un cadre fédérateur des actions de lutte contre la pauvreté

El Hadj Malick DIOP, Maire de Tivaouane

LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

- Elaboré en 2001 avec une démarche participative et approuvé en décembre 2002 par le FMI et la BM , le DSRP constitue le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de politique économique au Sénégal

2

Introduction

Après trois années de mise en œuvre, le gouvernement de la République du Sénégal réactualise le DSRP, conformément aux engagements

3

Processus de Formulation du DSRP

La démarche retenue s'appuie sur l'organisation des travaux de cinq commissions regroupant les principales catégories d'acteurs que sont : les services étatiques, les organisations de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et les partenaires au développement

4

Méthodologie

Réactualisation du Diagnostic et bilan de la mise en œuvre de la stratégie, des politiques programmes et projets (PPP)(2002-2005)

- analyse des causes, des déterminants et de la perception de la pauvreté (niveau région et national)
- analyses et diagnostics sectoriels
- évaluation qualitative et participative des réalisations pour la période 2003-2005

5

**«Contribution de la Commission Collectivités locales»
DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE**

PROFILS REGIONAUX DE LA PAUVRETE

Les régions les plus pauvres et qui affichent toutes un taux supérieur au seuil national : Ziguinchor avec 67,1% ; Kolda 66,5% ; Kaolack 65,3% ; Diourbel 61,5% et Tambacounda 58,2%.

- Les régions moyennement pauvres : Thiès avec 48,6% ; Fatick 46,3% ; Saint Louis et Matam 41,2%.
- Régions les moins pauvres : Louga 36,2% et Dakar 33,6%.
- **NB** : Le chiffre de 41,2% concernant les régions de Saint Louis et de Matam, relève de l'ancienne région de Saint Louis.
- Parmi les facteurs explicatifs les plus en vue concernant les régions les plus pauvres : Ziguinchor avec 67,1% ; Kolda 66,5% ; Kaolack 65,3% ; Diourbel 61,5% et Tambacounda) on peut noter :
 - Les conséquences de l'insécurité à cause du conflit armé (Kolda et Ziguinchor)
 - L'enclavement et/ ou l'éloignement par rapport à certains pôles économiques
 - Le déclin des activités économiques liées à l'arachide
 - L'absence d'activités économiques alternatives (Kaolack, Diourbel Tambacounda et Kolda)

6

**DSRP DU
SENEGAL**

**Orientations
du DSRP**

10/04/07

7

DU RAPPORT D'AVANCEMENT A LA REVISION DU DSRP

Le rapport d'avancement est la première phase de l'exercice de révision du DSRP:

- Le bilan de la mise en œuvre constitue un bon diagnostic de la situation
- Il a permis de tracer les points positifs et négatifs
- Il a relevé des recommandations précises pour la prise en charge des faiblesses constatées.

8

DU RAPPORT D'AVANCEMENT A LA REVISION DU DSRP

Les 5 Commissions mises sur pied sont mobilisées pour apporter une contribution dans le travail de révision, des réponses aux faiblesses

Chacune d'elles est chargée de faire des propositions pour permettre au Sénégal de réaliser les objectifs fixés dans le DSRP.

9

LES OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques à long terme du DSRP demeurent:

- I) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
 - Accent sera davantage mis sur l'accélération de la croissance (SCA)

10

LES OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques à long terme du DSRP demeurent:

- (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;

11

LES OBJECTIFS

Les objectifs stratégiques à long terme du DSRP demeurent :

- (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

12

LES OBJECTIFS

- **IL EST AJOUTÉ UN OBJECTIF STRATEGIQUE SUR LA PROTECTION SOCIALE ET LA GESTION DES RISQUES MAJEURS**

13

Le DSRP AURA UN HORIZON DE PLANIFICATION OPERATIONNELLE de 5 ans : 2005-2010

Deux raisons à cela:

- choisir une durée relativement longue pour permettre d'opérer des ruptures dans les différents domaines;
- Augmenter l'efficacité des mesures, en leur fixant des délais réalistes (OMD, NEPAD)

14

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le Cadre institutionnel demeure:



15

Caractéristiques du Cadre institutionnel (CI)

- Le CI s'inscrit dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation
- Le CI est articulé autour de deux niveaux:
 - **le niveau stratégique** (définition et formulation des politiques)
 - **le niveau opérationnel** (exécution des politiques: domaines des programmes et projets)

16

LA DEMARCHE D'ELABORATION DES AXES STRATEGIQUES

Les 4 Axes stratégiques demeurent avec quelques réajustements:

- Création de richesse dans un cadre macroéconomique sain

17

LA DEMARCHE D'ELABORATION DES AXES STRATEGIQUES

Les 4 Axes stratégiques demeurent avec quelques réajustements:

- Renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base

18

LA DEMARCHE D'ELABORATION DES AXES STRATEGIQUES

Les 4 Axes stratégiques demeurent avec quelques réajustements:

- Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables
qui évolue en
- Protection sociale et gestion des risques majeurs et catastrophes (pluies hors saison, inondations, bateau le joola, émigrations clandestines etc)

19

LA DEMARCHE D'ELABORATION DES AXES STRATEGIQUES

Les 4 Axes stratégiques demeurent avec quelques ajustements:

- Une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution
qui évolue en
- Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif
 - améliorer la qualité du service public et promouvoir une bonne gouvernance économique
 - promouvoir la gouvernance judiciaire
 - promouvoir la gouvernance locale et une décentralisation pro-pauvre

20

LA DEMARCHE D'ELABORATION DES AXES STRATEGIQUES

Ce qui change,

c'est la démarche d'élaboration de ces axes:
Le contenu des stratégies sectorielles et transversales
Les nouvelles priorités telles que ressorties par le rapport d'avancement: questions transversales

- **Energie**
- **mobilité urbaine et rurales / infrastructures de transport**
- **Protection sociale et Gestion des R**
- **Assainissement**

21

Principes directeurs de la mise en Œuvre

- **Proximité** (lieux de décision proches des bénéficiaires et de leur lieu de résidence)
- **Transparence** (garantir l'équilibre entre responsabilité et autonomie)
- **Faire-faire** (la SRP est l'affaire de l'Etat, des CL, des acteurs de la SC et du SP)

22

Principes directeurs (suite)

- **Transparence**
- **Participation**
- **Équité** (égalité de droits et de responsabilité)
- **Complémentarité et de synergie** (La srp vise la combinaison efficace des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats)

23

MISE EN ŒUVRE DU DSRP

- Le DSRP sert d'ores et déjà de cadre opérationnel aux contributions des partenaires au développement dans la lutte contre la pauvreté. Il est également devenu un cadre de référence à l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement et commence à exercer une influence positive sur les différents instruments de planification au niveau local.
 - Le Plan d'Actions Prioritaires regroupe 22 secteurs/domaines/groupes cibles répartis dans les axes stratégiques retenus dans la SRP
- Elaboration du PAP**
- *Il s'agit de Faire une évaluation financière des besoins pour la réalisation des actions prioritaires en tenant en compte les moyens acquis, des objectifs à attendre et du cadrage macroéconomique*

24

FINANCEMENT DU PLP

- **Le DSRP est le cadre de mobilisation des ressources destinées à la lutte contre la pauvreté**
- **BCI** (en 2004 le BCI a alloué au PAP 236,301 milliards)
- **PSTE** (En 2004, le Sénégal a bénéficié d'une réduction du stock de la dette publique extérieure de 130 millions de dollars en VAN soit 850 millions de \$)
- **G8** (ressources issues de l'annulation de la dette)
- **CL et OSC**

25

REFORMES BUDGETAIRES

- Le DSRP envisage une certaine réorganisation et/ou réforme des instruments et procédures budgétaires en vue d'améliorer l'efficacité de l'investissement, l'efficacité des dépenses publiques et la transparence dans la gestion des finances publiques.
- Le DSRP propose, entre autres, l'intégration des fonds mobilisés dans la lutte contre la pauvreté dans le processus budgétaire, l'amélioration du processus de préparation et d'exécution budgétaires, celle du système d'information, la simplification et l'harmonisation des procédures des bailleurs, une plus grande importance accordée à l'appui budgétaire. Tout cela aura un impact certain sur le processus de décentralisation de la mobilisation, de l'allocation, de l'accès et de la gestion des ressources financières

26

LE DSRP CONTRIBUE A L'ATTEINTE DES OMD PAR LE PARTAGE DE SA VISION

- **L'objectif principal consiste à définir une vision consensuelle de développement à l'horizon 2015 et à renforcer la sensibilisation et l'engagement de la communauté internationale aux idéaux de paix, de justice et d'égalité des peuples.**

27

ARTICULATION DSRP OMD

OMD

- 1. Extrême pauvreté et Faim
- 2. Éducation primaire pour tous
- 3. Égalité des sexes et Autonomisation des femmes
- 4. Mortalité infanto-juvénile
- 5. Santé maternelle
- 6. VIH/SIDA et Paludisme
- 7. Environnement durable

DSRP

- **Création de richesse**
- **Renforcement des capacités et accès aux SSB**
- **Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophe**

Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

28

NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE AU SENEGAL: QUELQUES EXEMPLES

• INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT CLES DU SENEGAL

Indicateurs	Valeur	Année
Population	10.028.664	2002
Taux de croissance population	2,4%	2002
Espérance de vie à la naissance	52 ans	1998
PIB par tête (acté)	520,3	2002
Stock nominal dette extérieure/PIB	64,6%	2002
Incidence de la pauvreté (ménages)	63,0%	2001
Prévalence HIV/AIDS chez les adultes	1%	2002
Population avec accès à l'eau potable	88,9%	2001
Proportion malnutrition chez les - Sans	20%	2000
Taux brut de scolarisation	71,4%	2002
Indice de parité (P/G) école primaire	0,91	2002
Taux de mortalité des moins de -3 ans	145,7‰	2000
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	510	1992

29

CONCLUSION

- Le DSRP est le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement, des prog d'investissement et des contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté
- La stratégie de réduction de la pauvreté place la décentralisation au centre de ses préoccupations en prônant :
 - la décentralisation des initiatives de création des richesses, de l'allocation des ressources, de l'accès à ces ressources et de leur gestion ;
 - la décentralisation de l'accès aux services sociaux de base ;
 - la décentralisation de la responsabilisation des acteurs ou le caractère participatif du processus de mise en œuvre.

30

CQFD

- Le DSRP CADRE FEDERATEUR DU PLP
- Le PNDL instrument de mise en œuvre du DSRP au niveau décentralisé
- **Cependant quelques contraintes majeures restent à être levées**
- **un manque** de ressources conséquentes, **une absence** de dispositif de suivi à tous les niveaux, **un manque** de coordination/concertation et **une faiblesse** de synergie entre les acteurs (faible coproduction)

31

Faiblesse de synergie entre les acteurs

Le diagramme illustre la faiblesse de synergie entre trois acteurs clés du développement : les Collectivités locales (régions, communes & communautés rurales), les Communautés (OCB) OSC, et l'État (Ministères & structures PPP). Les cercles se chevauchent, mais les zones d'intersection sont limitées, symbolisant un manque de coordination et de synergie entre ces acteurs.

32

Contribution ad oc

Le titre DSRP ne fait pas ressortir l'élément croissance qui est le premier axe de réduction de la pauvreté et dont le gouvernement fait une priorité absolue à travers l'élaboration de la SCA (Stratégie de Croissance Accélérée).

- Titre plus approprié: **STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**

33

Communication 3 :

Etude de cas de la lutte contre la pauvreté à travers l'INDH du Maroc

Bouloud Aderrahmane, Vice maire de Rabat



SITUATION DE L'ASSOCIATION



SIEGE DE L'ASSOCIATION



ACTIVITES SPORTIVES



ACTIVITES SPORTIVES

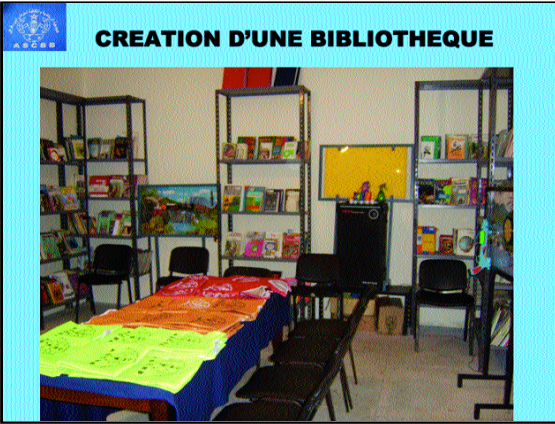


Colonies de vacances



CREATION D'UN CLUB SCIENTIFIQUE







Communication 4 : La coopération décentralisée franco-sénégalaise au cœur de l'aide bilatérale : la démarche du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Dakar

Didier LE BRET, Chef du SCAC, Ambassade de France

Rôle de la Coopération Non Gouvernementale
SCAC
Ambassade de France au Sénégal

1, Rue El Hadji Amadou
Assane Ndiaye
BP2014 Dakar
Tél : 839 53 27
Fax : 839 53 66
www.ambfrance.sn

Description des partenariats de coopération décentralisée franco-sénégalais

-Loi d'orientation du 6 Février 1992, dite ATR, permet aux collectivités territoriales françaises de conclure des conventions avec des partenaires étrangers « dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France »

- Engagement de nombreuses collectivités françaises dans des actions de coopération décentralisée :
 - par mobilisation d'expertises et savoir-faire détenus
 - par mobilisation des acteurs du territoire
- Objectif : apporter des réponses opérationnelles à leurs partenaires du Sud dans un objectif de développement local
- Renforcement de cette dynamique de coopération décentralisée depuis quelques années par la mise en place de processus de décentralisation dans les pays partenaires, notamment en Afrique de l'Ouest.
- Au Sénégal : lois de décentralisation de 1996 donnent de nouveaux pouvoirs mais également de nouvelles responsabilités et contraintes aux collectivités locales sénégalaises (communauté rurale, commune ou région).
- Modification du contenu et des objectifs des partenariats avec les collectivités locales étrangères.

Mise en la Coopération Non Gouvernementale
SCAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue El Hadji Amadou
Assane Ndiaye
BP 2014 Dakar
Tél : 839 53 27
Fax : 839 53 66
www.ambfrance.sn

Rôle des partenariats de coopération décentralisée dans le renforcement des compétences des collectivités locales sénégalaises et dans le développement local

Coopération décentralisée: ENJEU MAJEUR

- pour l'appui à la mise en œuvre du processus de décentralisation,
- pour le renforcement des compétences des collectivités locales sénégalaises,
- pour le développement local.

CAR:

- Importance des projets réalisés pour les collectivités locales partenaires et les populations bénéficiaires
- Montant des transferts financiers relatifs à ces projets
- Durée des projets dans laquelle s'inscrivent ces partenariats

Coopération décentralisée : véritable potentiel d'action et rôle déterminant dans les actions de coopération que met en œuvre le gouvernement sénégalais avec ses partenaires.

Volonté d'une politique concertée, cohérente et visible de coopération décentralisée du SCAC

Mise en la Coopération Non Gouvernementale
SCAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue El Hadji Amadou
Assane Ndiaye
BP 2014 Dakar
Tél : 839 53 27
Fax : 839 53 66
www.ambfrance.sn

Au Sénégal on compte :

- * 150 partenariats entre collectivités locales françaises et sénégalaises (coopération décentralisée) dont une cinquantaine véritablement actifs.
- * 500 millions de FCFA de cofinancement du Ministère français des affaires étrangères et 500 millions de FCFA de financement apporté par les collectivités locales françaises et sénégalaises consacrés aux projets de coopération décentralisée par an.

Mise en la Coopération Non Gouvernementale
SCAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue El Hadji Amadou
Assane Ndiaye
BP 2014 Dakar
Tél : 839 53 27
Fax : 839 53 66
www.ambfrance.sn

Actions menées par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et par la délégation à l'Action extérieure des collectivités locales du Ministère français des Affaires étrangères

- Coopération décentralisée: champ de compétences du Ministère français des Affaires étrangères et du Service de Coopération et d'Action Culturelle (Comité Intergouvernemental pour la Coopération Internationale et le Développement de juillet 2004)
- Au Sénégal, depuis fin 2005: Renforcement à l'appui aux acteurs non gouvernementaux au sein du SCAC - **Création pôle de la coopération non gouvernementale** : appui aux ONG, codéveloppement et coopération décentralisée
- + Mise en place d'un poste d'assistant technique dédié à la coopération décentralisée au sein de la Direction de la coopération décentralisée du Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée
- Depuis janvier 2006: Expérimentation d'une **déconcentration des crédits** pour les cofinancements des projets de coopération décentralisée dans sept pays pilotes dont le Sénégal
Crédits gérés par le SCAC
Sélection des projets dans le cadre d'une commission franco-sénégalaise

Mise en la Coopération Non Gouvernementale
SCAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue El Hadji Amadou
Assane Ndiaye
BP 2014 Dakar
Tél : 839 53 27
Fax : 839 53 66
www.ambfrance.sn

La mission du Pôle de la Coopération non gouvernementale

Un rôle de facilitateur pour animer un espace public dédié aux acteurs non gouvernementaux sénégalais et français

coopération FRANCE SENEGAL

Mise en Coopération Non Gouvernementale
SAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue D'Agou Amadou
Ndiaye, Niass
22104 Dakar
Tél. : 839 13 17
Fax : 839 13 66
www.ambassade.fr/ang

Les objectifs du Pôle de la Coopération non gouvernementale

- Répondre aux demandes des ANG et mettre à disposition des ANG l'expertise de la coopération bilatérale
- Informer les ANG sur les mécanismes français de cofinancement des projets
- Promouvoir la capitalisation des expériences
- Renforcer la visibilité de la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise

coopération FRANCE SENEGAL

Mise en Coopération Non Gouvernementale
SAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue D'Agou Amadou
Ndiaye, Niass
22104 Dakar
Tél. : 839 13 17
Fax : 839 13 66
www.ambassade.fr/ang

Premier objectif du Pôle de la Coopération non gouvernementale : Répondre aux demandes des ANG et mettre à disposition des ANG l'expertise de la coopération bilatérale

- Echanges avec les porteurs de projets et conseils personnalisés
- Elaboration de fiches techniques thématiques
- Mise à disposition d'une documentation
- Mise en relation avec un réseau de partenaires (autorités sénégalaises, associations, AT, ONG, opérateurs privés, ...)
- Gestion des bases de données

coopération FRANCE SENEGAL

Mise en Coopération Non Gouvernementale
SAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue D'Agou Amadou
Ndiaye, Niass
22104 Dakar
Tél. : 839 13 17
Fax : 839 13 66
www.ambassade.fr/ang

Deuxième objectif du Pôle de la Coopération non gouvernementale : Informer les ANG sur les mécanismes français de cofinancement des projets

- Production et mise à disposition d'outils de communication et de formulaires (en ligne et au niveau du Pôle)
- Organisation de réunions d'information au Sénégal (Dakar et régions) et en France

coopération FRANCE SENEGAL

Mise en Coopération Non Gouvernementale
SAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue D'Agou Amadou
Ndiaye, Niass
22104 Dakar
Tél. : 839 13 17
Fax : 839 13 66
www.ambassade.fr/ang

Troisième objectif du Pôle de la Coopération non gouvernementale : Promouvoir la capitalisation des expériences

Promotion et diffusion des expériences des ANG au Sénégal (outils de communication, de capitalisation, évaluation, ...)

coopération FRANCE SENEGAL

Mise en Coopération Non Gouvernementale
SAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue D'Agou Amadou
Ndiaye, Niass
22104 Dakar
Tél. : 839 13 17
Fax : 839 13 66
www.ambassade.fr/ang

Quatrième objectif du Pôle de la Coopération non gouvernementale : Renforcer la visibilité de la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise

Communication sur l'appui de la Coopération Française aux ANG au Sénégal

coopération FRANCE SENEGAL

Mise en Coopération Non Gouvernementale
SAC
Ambassade de France au Sénégal
1, Rue D'Agou Amadou
Ndiaye, Niass
22104 Dakar
Tél. : 839 13 17
Fax : 839 13 66
www.ambassade.fr/ang

Discours sur le pardon et la réconciliation entre les peuples

Professeur Massimo Toschi – Ministre de la Région Toscane pour la coopération Internationale

Monsieur le Ministre de la coopération décentralisée du Sénégal
Monsieur le représentant de l'Ambassade d'Italie au Sénégal
Monsieur le Maire de Saint Louis,
Chers amis sénégalais de la Toscane

Je veux tout d'abord vous remercier pour l'aimable invitation que vous avez voulu faire à la Délégation de la Région Toscane à un événement si important. La participation à cette initiative sur la lutte contre la pauvreté, nous offre l'opportunité de développer ultérieurement et d'améliorer l'engagement de la Toscane, qui remonte à plusieurs années, mais qui a eu un moment de particulière solennité à l'occasion de la visite en Toscane du Président de la République du Sénégal M. Abdoulaye Wade en Décembre 2001.

Beaucoup d'entre nous, en Toscane, se rappellent cet événement, comme l'un des plus significatifs des premières années du nouveau siècle, sur le plan du renforcement et du développement de rapports d'amitié et de paix de notre Région avec le monde entier. Le grand honneur que M. le Président Wade a voulu nous faire avec sa visite, a été l'occasion pour lui conférer le Pégase d'or, un prix en reconnaissance de son haut engagement pour la démocratie, la paix, le progrès politique, économique et social du grand continent africain. Ce prix a été attribué dans le passé à de grandes personnalités comme Isac

Rabin et Yasser Arafat.

Mais sa visite a été aussi l'occasion pour entamer des rapports plus poussés parmi les acteurs institutionnels engagés au Sénégal. A cet égard, les Présidents des dix Provinces de la Toscane ont signé en sa présence, une déclaration conjointe visant à renforcer leurs partenariats avec les Régions du Sénégal et pour les enrichir avec la participation active des autres acteurs du territoire.

La Toscane est une région avec de grandes traditions de paix, de dialogue et d'accueil. Les témoins les plus directs de cela sont les milliers de citoyens sénégalais qui y vivent et y travaillent, organisés en 12 Associations présentes dans les différentes provinces de la Toscane. Nous sommes tous engagés dans un effort visé à leur implication dans les projets de coopération avec leur Pays d'origine. Il s'agit de promouvoir des politiques de co-développement où les citoyens immigrés soient mis à même de jouer un rôle important aussi comme acteurs du développement de leurs communautés d'origine.

Permettez moi de rappeler en cette occasion le sacrifice du jeune maçon sénégalais Cheick Sarr, qui, il y a deux ans, a donné sa vie pour sauver une baigneuse en difficulté dans la mer de Toscane. Son geste a eu un écho d'émotion forte en Toscane et dans l'Italie entière.

La Toscane a fait un effort pendant les derniers 5 ans pour travailler en tant que «système de coopération» qui vise à construire des partenariats bien articulés soit sur son territoire que sur les territoires de ses partenaires. Ça veut dire favoriser la participation de tous les acteurs à même de jouer un rôle actif dans une initiative de coopération : institutionnels économiques, sociales, etc.. La réalisation de partenariats plus forts parmi les acteurs du sud et du nord du monde nous permettra de mieux nous confronter avec les grands défis de la lutte contre la pauvreté et du dialogue pour la paix et pour le développement durable.

Dans les trente dernières années, la Toscane a fait un parcours de développement tout à fait original, fondé sur les ressources de son territoire. A travers une efficace décentralisation des pouvoirs et des

fonctions, les gouvernements locaux sont devenus les moteurs du développement de leurs territoires et de leurs communautés, un développement à dimension locale toujours plus dynamique et performant, capable de vivre au milieu du procès de globalisation qui avance inexorablement. Il s'agit d'une expérience que nous pouvons partager avec nos amis et partenaires sénégalais qui sont en même temps engagés dans un processus de réforme très important. Nous sommes convaincus que l'Afrique doit être aidée à retrouver les instruments de gouvernement et participation des communautés locales qu'elle s'était donnés avant la période coloniale. Il s'agit de reprendre les éléments fondants d'une telle expérience pour relancer une politique de proximité vers les citoyens.

On doit positionner cet effort dans le cadre des initiatives de l'Union Européenne et des grandes Organisations Internationales pour l'Afrique pour faire part d'une «grande politique» de paix et de lutte contre la pauvreté dans un contexte de développement durable. La coopération décentralisée, ou coopération entre territoires, perçoit le besoin de se rapporter et participer aux objectifs de cette «grande politique» et, au même temps, de se greffer résolument aux politiques locales de développement.

Afin d'améliorer la qualité de son travail, la coopération toscane a décidé de s'organiser en Tables de coordination pour grands ensembles géographiques Afrique, Amérique latine, Asie, Méditerranée et Europe Orientale. La Table Afrique réunit la plupart des 500 acteurs toscanes qui participent à des projets de coopération avec ce continent. En raison de la forte concentration d'initiatives présentes dans la zone occidentale du continent, une Table qui s'occupe spécifiquement de l'Afrique occidentale a été créée afin de mieux coordonner les initiatives et de favoriser le travail en commun, selon une stratégie partagée avec les partenaires sénégalais. Les Coordonnateurs de ces deux tables participent à cette initiative avec la Délégation de la Région Toscane. Dans la fiche que nous avons distribuée sont résumés les partenariats actifs parmi les Provinces toscanes et les Régions sénégalaises, ainsi que les thèmes de

travail commun en cours.

Un document de stratégie pour les années prochaines a été mis au point et discuté à l'occasion de la Conférence de la coopération toscane avec l'Afrique qui a eu lieu à Pise le 16 juin passé. L'initiative a obtenu succès du point de vue de la participation (y inclus les représentants des immigrés africains) ainsi que du débat, qui a confirmé un grand intérêt de la Toscane pour les relations avec ce continent et pour la lutte contre la pauvreté. Le document qui a été porté en discussion contient notre idée de l'Afrique à partir de ses richesses longtemps méconnues: richesses naturelles, culturelles, relationnelles, de rapport avec la terre, qui doivent être mises en jeu pour sortir d'une assommante condition de subordination économique par les marchés mondiaux. Les thèmes et les contenus prioritaires de la future collaboration ont été identifiés dans les domaines suivants:

La gouvernance locale

Les enfants

L'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles

La souveraineté et la sûreté alimentaire

Nous visons maintenant à améliorer la qualité de notre travail avec nos partenaires sénégalais, en favorisant leur raccord sur leur territoire et en vérifiant la possibilité d'organiser au Sénégal une sorte de Table de la coopération sénégalotoscane. L'occasion de cette conférence est donc propice aussi pour rencontrer nos partenaires et mettre au point une stratégie politique et organisationnelle toujours plus efficace.

Cette visite et notre présence ici, sont une occasion propice pour partager nos stratégies et nos activités avec vous et pour les inscrire dans un horizon de rapports plus coordonnés avec le Gouvernement du Sénégal, avec l'efficace action de soutien de l'Ambassade d'Italie à Dakar. Nous aimerions mettre au travail un groupe permanent de contact et de coordination pour la coopération décentralisée.

PLÉNIÈRE 2 :

Coopération décentralisée : Expériences, Enseignements et Bonnes Pratiques

Communication 1 :

Coopération décentralisée leviers, atouts et limites des actions de partenariat : l'exemple de la Région de Saint-Louis

Mamadou SENE, ARD de Saint-Louis

Axes de la présentation

- I. Fort ancrage de la coopération décentralisée et richesse des partenariats
- II. Multiplicité et diversité des atouts, facteur d'impulsion de la dynamique partenariale
- III. Des impacts forts sur le renforcement de la décentralisation et la lutte contre la pauvreté
- IV. Quelques contraintes pesantes d'ordre institutionnel et technique
- V. Eléments d'orientations pour une meilleure prise en charge de la LCP dans les programmes de CD

I. Fort ancrage de la coopération décentralisée et richesse des partenariats

Un ancrage ancien des dynamiques partenariales

traditions d'échanges et de partenariats qui remontent à très longtemps (Saint-Louis commune française depuis 1872)
premier jumelage de la Commune de Saint-Louis avec Lille dès 1978
convention Région de SL/Nord Pas de Calais dès 1997

Une place à part dans la géographie sénégalaise de la coopération décentralisée

une région relativement privilégiée à l'échelle nationale
cependant déséquilibres intra régionaux

Richesse et diversité des partenariats de coopération

Régions	Nbre de partenaires*
Dakar	14
Diourbel	2
Fatick	4
Kaolack	1
Kolda	1
Louga	6
Matam	9
Saint-Louis	20
Tambacounda	13
Thiès	16
Ziguinchor	16

*Collectivités françaises exclusivement

Commune de Saint-Louis

Collectivités partenaires	Axes de coopération
Lille (1978)	Appui gestion municipale Gouvernance locale /Agenda 21
Liège(1980)	-Culture /Education/ Tourisme
LMCU (2000)	-Appui gestion municipale (patrimoine, cartographie,...)
Pointe à Pitre	- Culture
Toulouse (2003)	-Education/formation - santé/culture
Monserato (2003)	-Formation
Pollestres (2003)	-Education /santé -Echanges
Kayes	
Fez	
Nouakchott	
Mindelo	
Kaolack	

Région de Saint-Louis

Collectivités partenaires	Axes de coopération
Région Nord pas de Calais (1997)	-Décentralisation et démocratie locale -Développement durable
Région Rhône-Alpes (1997)	-Coopération institut. -Coopération pour le dévpt
Région Midi Pyrénées (2003)	Appui aux initiatives locales et LCP Appui agric./élevage/tourisme Coop.universitaire
Département du Nord (2005)	-Décentralisation -Santé/Education/Culture
Région de Fez (2005)	
Région de Kayes	
Région de Tombouctou	

Communauté rurale de Gandon		Communauté rurale de Ronkh	
Collectivité partenaire	Axes de coopération	Collectivité partenaire	Axes de coopération
Communauté d'Agglomération du SICOVAL (2003)	Appui institutionnel Activités pastorales Gestion de l'espace et environnement Tourisme durable Mobilisation et solidarité acteurs des territoires	Commune de COMMERCY / OMCI	Accès à l'eau potable Assainissement et hygiène publique -Soutien et accès à l'éducation -santé communautaire et infrastructures sociales de base - Appui institutionnel
Commune de Rosso Sénégal		Communauté rurale de Gamadji	
Collectivité partenaire	Axes de coopération	Collectivité partenaire	Axes de coopération
Commune de SAINT-LAURENT BLANGY (2005)	Appui institutionnel Activités pastorales Gestion de l'espace et environnement Tourisme durable Mobilisation et solidarité acteurs des territoires	Commune de ILLKRICH GRASSENTADEN	Appui aux services sociaux de base: Education / santé : Hydraulique Appui institutionnel : renforcement capacités des acteurs / bonne gouvernance locale

II. Multiplicité et diversité des atouts, facteurs d'impulsion de la dynamique partenariale

Une région attractive

des liens historiques forts avec l'Europe et particulièrement la France qui ont favorisé une meilleure compréhension et des relations d'amitié et de solidarité entre les populations ;

un riche patrimoine multiple et divers (patrimoine naturel, patrimoine culturel, historique et architectural) et une vie culturelle intense;

une évolution de la région en destination touristique à part entière;

une certaine "douceur de vivre" notamment dans la ville de Saint-Louis et les anciennes escales du fleuve;

Une "téraga" (hospitalité) légendaire; etc.



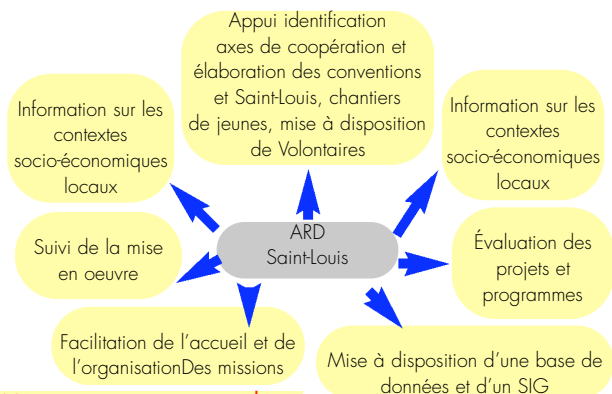
Le rôle pionnier du Partenariat Lille/St-Louis

Du Comité de jumelage à l'Association, une évolution des orientations et une adaptation des stratégies au contexte:

- Promotion de la solidarité entre les populations de Lille et Saint-Louis, chantiers de jeunes, mise à disposition de Volontaires
- Une fonction d'accompagnement et d'animation des coopérations de plusieurs institutions et organismes: Conseil régional du NPDC, Conseil Général du Nord, Lille Métropole CU, CHR Lille, etc.
- une fonction d'aiguillon et de facilitateur de la coopération décentralisée dans un contexte de faible portage par les collectivités locales
- une contribution appréciable à la mise en place de la CCIADL devenue Agence de Développement Communal (ADC)

L'émergence de structures locales d'animation et de relais des coopérations décentralisées: le cas de l'ARD de Saint-Louis

Fonctions de l'ARD dans l'accompagnement et l'animation des coopérations décentralisées au service des collectivités et opérateurs de la région de Saint-Louis et du Nord



L'appropriation des politiques et programmes de coopération décentralisée par les élus locaux

Adoption de stratégies propres de mobilisation de partenaires

Echanges soutenus d'expériences et visites mutuelles

Appropriation par les conseils élus

Inscription budgétaire de contributions au cofinancement de projets de coopération

Définition concertée des axes de coopération en phase avec les priorités de développement

Tenue régulière de Comités Mixtes de coopération

Engagement et ouverture des associations d'élus (UAEL) à la coopération internationale

La mobilisation des acteurs des territoires au Nord et au Sud

Dans la mise en œuvre des programmes de coopération décentralisée, les acteurs non institutionnels (autres que les collectivités) occupent une place à part. A la base de tous les partenariats en cours, la mobilisation des acteurs locaux demeure une constante en tant que «moyen de rapprochement entre les hommes», « école de solidarité » et « espace de rencontre interculturelle ».

C'est ce qui explique la forte présence des associations tant dans la formulation des projets que dans leur mise en œuvre sur le terrain. Majoritairement issues du Nord, ces associations ont pu mobiliser sur leur territoire des moyens conséquents destinés à être investis dans la région de Saint-Louis, soit en direct au profit des bénéficiaires, soit en partenariat avec une association locale.

A noter qu'au niveau régional, émergent depuis quelques années des acteurs/opérateurs suffisamment outillés et appuyés, notamment par l'ARD, pour porter des projets de coopération : Syndicat d'Initiative et de Tourisme, Centre Hospitalier régional de Saint-Louis, FEPRODES, Ferme de Guélakh, etc.

III. Des impacts forts sur le renforcement de la décentralisation et la lutte contre la pauvreté

Un appui substantiel au renforcement du processus de décentralisation

Dotation en équipements des conseils
Construction / extension / réhabilitation de sièges de conseils élus
Formation / stages d'élus et techniciens des collectivités et de représentants de l'Etat
Formation leaders associatifs et responsables services techniques déconcentrés
Visites d'échanges et de partage d'expériences au profit d'élus et techniciens
Appui à la mise en place et au renforcement des capacités de l'ARD
Appui à la bonne gouvernance et à la démocratie locale

Une contribution estimable à la lutte contre la pauvreté

Au plan de la santé et de l'action sociale	Au plan de l'éducation et de la formation
Construction et équipement d'infrastructures sanitaires de base: postes et cases de santé, maternités rurales Appui au CHR de Saint-Louis: nouveaux services, formation personnel, qualité des soins Appui spécifique aux handicapés (programme d'appareillage et AGR) et aux enfants de la rue Programme de lutte contre la bilharziose doublée d'un projet de recherche sur un vaccin De nombreuses initiatives favorisant l'accès à l'eau : stations de pompage et de potabilisation de l'eau du fleuve, forage de puits dans le Diéri	Dotation en tables bancs et outils didactiques Construction/réhabilitation infrastructures scolaires Programme d'amélioration de gestion et de l'accès aux collèges et lycées Mise en place de deux filières de formation professionnelle: froid-climatisation et électricité-bobinage Sessions de formation au profit des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration Promotion de partenariats entre l'Université Gaston Berger et les universités des collectivités partenaires

Une contribution estimable à la lutte contre la pauvreté

Au plan de la promotion des activités génératrices de revenus

Appui à des institutions de micro finance pour faciliter l'accès au crédit des couches démunies, les femmes et les jeunes (FEPRODES, AFDSN...), de même que les artisans (CECAS)

Soutien à des dynamiques de développement intégré communautaire : conseils de quartier et associations de développement, Ferme de Guélakh Peul, Association de développement de Gnith, etc.

Contribution à la mise en place de fonds d'appui aux initiatives locales : FDL à Saint-Louis et FAIL en perspective dans la toute la région

Quelques initiatives en matière d'impulsion du développement économique local

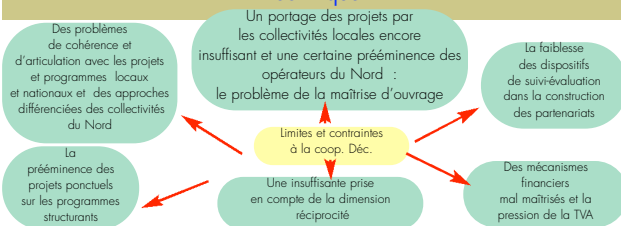
Encore de faible ampleur, elles ont eu cependant pour effet de booster les secteurs où elles sont lancées : tourisme, élevage, pêche.

Quelques données chiffrées: financements de la Région de Saint-Louis en 2005 (en millions de francs CFA)

Projets	Montant total	Contrib. Parten.	Projets	Montant total	Contrib. Parten.
Programme d'Appui à la Décentralisation	25	25		30	25
Centre Régional de Ressource pour l'Emploi des Jeunes	95	70	Fonçage puits à Bida	33	33
6 Classes CEG de Richard-Toll	27	27	Electrification solaire à Guelakh	87	62
Construction Canal de Gnith	28	25		109	79
Filière électro-bobinage au CRFP	126	80		12	9
Projet de réinsertion des jeunes en difficulté P	33	33		12	9
Clôture mur Ecole de Niandane	15	11		12	9
Clôture mur Ecole de Ndioum	12	9			
Mise en place de 3 centres d'épuration d'eau	240	233		51	49

Montant total	Contribution partenaire	Participation Région SL
947 millions fCFA	788 millions	159 millions

IV. Quelques contraintes pesantes d'ordre institutionnel et technique



V. Eléments d'orientations pour une meilleure prise en charge de la LCP dans les programmes de CD

Trois orientations :

Faire prendre à la coopération décentralisée un nouveau cap : du «?partenariat institutionnel ? qui a jusqu'ici fondé la plupart des actions de coopération, passer à une phase de "partenariat pour le développement" davantage orienté vers la prise en charge des besoins élémentaires des populations; Inscrire les actions de coopération décentralisée davantage dans des programmes structurants, susceptibles d'impulser des dynamiques durables de développement local que dans des projets ponctuels et désarticulés ;

Mettre les programmes de coopération en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en partant des documents de pilotage locaux (PRDI, PLD ou PIC)

Communication 2 :

Le rôle de l'association Le Partenariat dans le dispositif de coopération décentralisée en Région de Saint-Louis

Nicolas DUPUIS, Coordonnateur de l'association Le Partenariat

SOMMAIRE	
1 – Le rôle historique du Partenariat Lille / Saint-Louis	1 – Le rôle historique du Partenariat Lille / Saint-Louis
Le Comité de Jumelage et les premières actions	La relation Lille/Saint-Louis, une relation déjà ancienne (Faidherbe)
Un rôle de catalyseur et un facilitateur	Le Comité de Jumelage et les premières actions
2 – Un dispositif qui a évolué	1981 : Jumelage entre les villes de Lille et Saint-Louis
Positionnement : du rôle d'aiguillon à l'accompagnement des collectivités partenaires.	Mise en place d'un Comité de jumelage
Évolution des pratiques	1 objectif : impliquer les populations lilloises dans la coopération (société civile)
3 – Quelques résultats et impacts	Concept de coopération décentralisée et son cadre législatif ne sont pas formalisés
Agence de Développement Communal (ADC)	1981/1986 : Les premières actions
Structuration et émergence des partenaires de la société civile	Démarrage des actions ponctuelles (conférences, dons etc...)
Mobilisation des acteurs des régions partenaires	1984, chantiers de jeunes (Implication des populations et Réciprocité)
Amélioration des conditions de vies des populations (Santé Éducation, Action sociale)	1986, premier volontaire VSN, suivi en 1989 de volontaires AFVP (implantation)
4 – Contraintes et perspectives du dispositif actuel	1986-1989 : Mobilisation et implication des collectivités et des acteurs du Nord
	Région Nord Pas de Calais
	Conseil Général du Nord
	CHRU
	Chambre des métiers/Université
	Mise en place de commission de concertation
	Identification des besoins et des contraintes en concertation avec les partenaires du Sud

1 – Le rôle historique du Partenariat Lille / Saint-Louis	
Le Partenariat Lille Saint-Louis, Un catalyseur et un facilitateur de la mise en place du dispositif de coopération décentralisée	Le Partenariat Lille Saint-Louis, Un catalyseur et un facilitateur de la mise en place du dispositif de coopération décentralisée
1990 : Les premières missions techniques, l'organisation d'études scientifique Ces missions mobilisent des techniciens des collectivités du Nord et des structures partenaires (CHR, Université etc...)	Ces orientations constitue un fondement important du dispositif de coopération sur Saint-Louis Elles conduiront rapidement : - A la mise en place de la CCIADL (ADC 2000) - PRADEQ et CETOM et AMSOR - Convention de coopération IMCU/VSL
1992, A la demande de la Commune de Saint-Louis, Étude diagnostic du territoire communal (CUF – Univ Lille) – RNPC/MA	
1995, Communauté Urbaine de Lille (inondations) Ce travail permettra de recenser 8 besoins prioritaires réunis au sein du PAGM : - L'extension et le réaménagement des infrastructures du marché de SOR - L'élaboration d'un programme global de développement - La réalisation d'un système d'information géographique (cartographie) - La sauvegarde du Patrimoine historique - La structuration des quartiers et la gestion participative - La création des Services Techniques Municipaux - La mise en place d'un système de Collecte Évacuation des Ordures Ménagères	
	2003: Organisation d'une mission conjointe ADC/Partenariat à Essaouira (Maroc) Démarrage de l'élaboration de l'Agenda 21 par la ville de Saint-Louis avec l'appui de la ville de Lille (puis de l'AGU)

Le Partenariat Lille Saint-Louis, Un catalyseur et un facilitateur de la mise en place du dispositif de coopération décentralisée

Le développement des activités en Nord Pas de Calais

1995 (Évaluation GRET) – Démarrage des premières actions de sensibilisation des populations du Nord (EAD Partenariat Studio Globo (Association Belge Animations dans les écoles

2005: Ouverture du Centre Gaïa Ateliers d'immersion



Le Partenariat a été un facilitateur et un catalyseur du dispositif de coopération Par la mobilisation des collectivités locales (élus) et de leurs techniciens Par la mobilisation des acteurs de la société civile en Nord Pas de Calais Cette mobilisation a permis :

De dresser un cadre d'intervention pour des actions de coopération De fixer des objectifs en concertation avec les acteurs du sud

De donner du sens aux actions de coopération en l'orientant vers une coopération de territoire à territoire en mettant en avant les principes d'Échanges, de Solidarités et de Réciprocité.



Projet Réciprocité A diamaguène

2 – Un dispositif qui a évolué

Positionnement : du rôle d'aiguillon à l'accompagnement des collectivités partenaires.



Démarrage: le Partenariat mobilise les moyens, met en oeuvre les actions
 Emergence des collectivités locales du sud
 Mise en place des Agences d'appuis techniques (ARD de Saint-Louis)
 Organisation des collectivités locales françaises (moyens, portage)

1988 : Accords de coopération RNPC / RSL

1988 : Accords de coopération CGN / RSL

1999 : Lille Métropole Communauté Urbaine / Ville de Saint-Louis

2004: Rosso – Saint-Laurent Blangy



Évolution du dispositif



1996 : 3 grands pôles sur Saint-Louis

- Éducation, santé maternelle et infantile, action sociale
- Appui à la gestion municipale (Voirie, Assainissement, Déchets ménagers)
- Mise en place CCIADL

Ce dispositif bénéficie du soutien important du MAE à travers le co-financement des projets et la définition d'orientations stratégiques proposées par le SCAC.

Emergence des collectivités locales partenaires et de leurs structures d'appui

Évaluation du CIEDEL (2000)

Sollicitation des Partenaires du Sud

2000 : Régionalisation du dispositif

- Enseignements moyen et secondaire (Salles de classes, Réhabilitation...)
- Santé maternelle et infantile (Richard Toll, Dagana, Podor)
- Appui technique et institutionnel aux communes de la région (PAD – ARD)
- L'Appui aux porteurs de projets (jumelage, Chantiers de jeunes...)
- L'implication de nouvelles collectivités (Saint-Laurent Blangy/Rosso Sénégal)
- L'EAD au Nord

Saint-Louis : Poursuite du PRADEQ (FDL) et convention LMCU / VSL.

Évolution des pratiques

Des actions qui s'intègrent dans le cadre des accords de coopération entre les collectivités

Des collectivités locales qui sont positionnées en maîtrise d'ouvrage des programmes

Le Partenariat délègue ensuite la maîtrise d'œuvre aux structures partenaires (ADC, Associations, Cabinets...)

Identification des besoins et élaboration des plans d'actions en concertation avec les partenaires locaux

Collectivités locales, services déconcentrés, associations...

Mise en place de cadre de concertation

Principe de contractualisation avec les partenaires (respect des engagements)

Principes de responsabilisation des acteurs (participation locale)

Réciprocité des actions (chantiers retours, valorisation de l'expertise du Sud au Nord)

3 – Quelques résultats

Problèmes identifiés en 1992	Partenaires Programmes	Résultats
L'extension et le réaménagement des infrastructures du marché de SOR	AMSOR (RNPC/Lille)	Construction Hangar aux bouchers (Sor) Réhabilitation marché aux poissons (Ndar Toute)
La réalisation d'un système d'information géographique (cartographie)	LMCU / VSL	Prises de vues aériennes et Cartographie numérique de l'ensemble du territoire Communal (IGN FI DTGC)C
Sauvegarde du Patrimoine historique	LMCU / VSL	Projet de Sauvegarde du Patrimoine Inventaire architectural (EAL/CRDS) Bureau du Patrimoine Actions de sensibilisation /Chantiers Écoles
La structuration des quartiers et la gestion urbaine participative	PRADEQ (RNPC/Lille)	Création de l'ADC Mise en place de Conseils de Quartiers Fonds de Développement Local
L'élaboration d'un programme global de développement	Planification Urbaine	Assises de Saint-Louis et élaboration du Plan de Développement Communal
la mise en place d'un système de collecte évacuation des Ordures ménagères	PRADEQ/CETOM (RNPC/Lille)	Création des GIE CETOM Appui à l'organisation des STM Mise en place Régie de nettoyage

Appui à la Maîtrise d'Ouvrage

Agence de Développement Communal (ADC)

1992 le PAGM, répond aux objectifs suivants :

Le renforcement des capacités de la Commune,

- L'amélioration du dialogue sociale et de la concertation,
- L'amélioration des conditions de vies des populations

Concrètement cela se traduit par :

- Mise en place de la CCIADL
- Mise en oeuvre du PRADEQ (1995).

Atelier de concertation à Saint-Louis



Consultation en ville
 Agenda 21
 Mai 2005



Créée en 2000 par la Commune de Saint-Louis avec l'appui des partenaires de la coopération décentralisée et du Partenariat elle assure les missions suivantes :

- La coordination et la planification des actions
- La réalisation d'études sectorielles ou globales (PGN, PDC, Plan circulation...)
- L'ingénierie et la maîtrise d'œuvre sociale des projets

En partenariat étroit avec l'administration municipale et les STM chargés de l'exécution et du suivi technique des projets. Aujourd'hui l'ADC comprend une équipe de 8 personnes, elle est autonome et la Commune de Saint-Louis assure 100% de son fonctionnement.

De nouvelles missions lui été confiées par la commune (AG21, Économie Locale).

Elle développe de nouveaux partenariats (Toulouse, Pollestres, Montserrat...)

Elle accueille des missions d'échanges en provenance des villes de Bamako (Mali) et Nouakchott (Mauritanie) qui viennent s'inspirer de ce modèle.

Appui à la Gouvernance Locale

Structuration et émergence des partenaires de la société civile

A partir de 1995, la Commune de Saint-Louis (CCIADL) développe une expérience nouvelle de gestion urbaine de proximité à travers le PRADEQ

Cette approche quartier se concentre essentiellement sur la mise en place de Conseils de Quartier.

- 12 Conseils de Quartiers ont été installés par la Commune de Saint-Louis

Un Fonds de Développement Local (FDL) co-alimenté par la Commune et les partenaires permet le financement de micro projets à l'échelle quartier.

Installation de **9 GIE CETOM** dans les différents quartiers.



Projet FDL d'adduction d'eau à Khor

Santé:

Appui à la structuration des associations (AFA Goxumbacc)

Action Sociale:

Associations communales et régionales d'handicapés moteurs

3 – Quelques résultats

Mobilisation des acteurs des régions partenaires

Correspondance scolaire entre les écoles

L'appui au jumelage entre établissements scolaires ou Hospitaliers

Mobilisation des enseignants sénégalais pour les ateliers pédagogiques du Nord

Le projet Réciprocité (Echanges entre Maisons de Quartiers/ Diamaguène – Moulins)

Mobilisation de volontaires (AFVP)

Mobilisation permanente de stagiaires sénégalais et lillois (Universités ou grandes Ecoles)

Appui aux porteurs de projets de nombreuses associations qui viennent enrichir la dynamique de partenariat entre les deux régions

- Association pour un Sourire,

- Lycées SEGPA Jean Zay de Lens - etc...



Projet du lycée Jean Zay, fumoirs à poissons pour les femmes transformatrices de Goxumbacc

Amélioration des conditions de vies des populations

Santé

Programme Mère Enfant (Saint-Louis 1992, Richard Toll 1998, Dagana 2001, Podor 2005)

- Construction réhabilitation de nombreuses infrastructures (Maternités, Postes de santé...)

- La formation des équipes cadres du district sanitaire et du personnel

- Des actions de sensibilisation et de mobilisation



Maternité de Diaglé



Poste de santé de Dagana



Maternité communautaire de Goxumbacc



Éducation

Programme Scolaire

Apports en infrastructures et équipements pour les collèges et lycées,

- Améliorer les conditions de gestion (Carte scolaire numérique).

Action sociale

- Appui aux associations d'handicapés moteurs- Appui aux associations d'encadrement des enfants de la rue

Placement en apprentissage de jeunes handicapés

Appui aux activités génératrices de revenus

Organisation de tournées d'appareillages



Lycée de Dagana



Association Communale d'handicapés moteurs de Gollér



4 – Contraintes et perspectives du dispositif actuel

Aujourd'hui le Partenariat est reconnu comme un acteur important du dispositif de coopération décentralisée.

De part son action il a contribué à inscrire les actions de coopération dans la durée (25 ans).

Il veille cependant à toujours rester dans les prérogatives qui sont les siennes

Confirmé par l'évaluation de 2005 (ACDIL)

Il apparaît souvent comme la partie immergée de l'iceberg (proximité avec les acteurs)

Les actions s'accompagnent donc d'un important travail de communication et d'affichage du rôle de chacun.

Aujourd'hui,

Les orientations sont clairement fixées par les collectivités (Comité mixte) l'ARD assurant un rôle de suivi, d'information et d'appui technique aux collectivités.

De l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des collectivités locales, le Partenariat se spécialise dans :

- l'ingénierie sociale urbaine, - le renforcement des acteurs de la société civile et le dialogue avec les collectivités, - la mobilisation des acteurs et l'accompagnement des collectivités locales

Un relais local (organisationnel et logistique) de proximité au Sud;

Un outil de mobilisation, d'appui et de facilitation au nord.

La coopération décentralisée est avant tout l'action internationale des collectivités locales Dans ce cadre, l'implication de la société civile au Nord comme au Sud demeure essentielle.

Dans un contexte où les inégalités Nord/Sud ne font que s'accroître son intervention se veut avant tout une affaire d'hommes et de citoyens, dans un esprit d'échanges et de solidarités où la réciprocité doit jouer un rôle majeur.



Les 20 ans du Partenariat



Communication 3 : La Coopération décentralisée Piémontaise au Sénégal

Giorgio GARELLI, Président de la région de Piémont



La coopération au développement en Italie

Années '50-'60 Italie Pays Bénéficiaire

LÉGISLATION RÉGIONALE Loi de la Région du Piémont:

Loi n.50/94

Initiatives pour la réalisation d'accords de collaboration entre la Région et des organismes institutionnels de Pays Étrangers

Loi n.67/95

interventions régionales pour la promotion de la culture et de l'éducation à la paix et, pour la coopération et la solidarité internationale

À partir des années '70 l'Italie participe comme pays parmi les plus développés à la politique de coopération des organisations internationales

(membre G7, UE, ONU, BM, FMI, OCDE)

LÉGISLATION NATIONALE

Loi 49/87 "Nouvelle discipline de la coopération de l'Italie avec les pays en voie de développement":

la coopération au développement devient partie intégrante de la politique extérieure italienne

Guide du Ministère des Affaires Étrangères sur la coopération décentralisée

Délibérations du Comité Interministériel à la Coopération et au développement n. 12/89 et du Comité Directionnel à la Coopération et au développement de 14.3.2000)

L. 68/93, art. 19, permet aux communes d'utiliser jusqu'à 0, 8% du bilan pour la coopération au développement .

Guide du Ministère des Affaires étrangères sur la coopération décentralisée

La définition de « coopération décentralisée » adoptée par le Ministère Italien est la suivante :

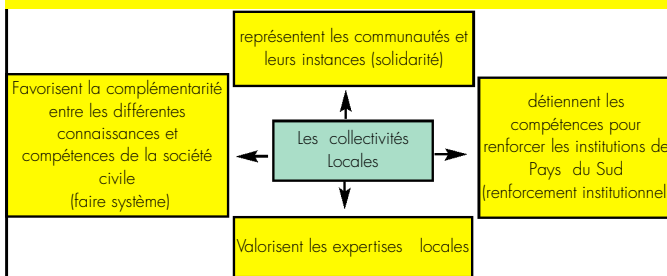
Ensemble des actions de coopération au développement réalisées par les Autonomies locales italiennes (singulièrement ou en consortium)

Actions réalisées normalement avec le concours de la société civile du territoire de compétence

Actions réalisées en partenariat avec les collectivités locales des Pays du Sud

Actions qui favorisent la participation active de la société civile des Pays partenaires dans le processus décisionnel pour le développement soutenable de leur territoire."

Le rôle des Pouvoirs locaux dans la coopération au développement



Quelque donnés

La Région du Piémont:

- Finance au total 150 projets par an
- Utilise des ressources régionales directes de 5 Mln. Euros
- Mobilise des ressources du "système piémontais de coopération" de 6 Mln. Euros
- Utilise un financement national et international de 3 Mln. euros
- Collabore avec plus de 800 opérateurs

Le Rôle de la Région

ACTIONS DIRECTES DANS LES PVD

renforcement institutionnel
coordination au niveau local
d'acteurs et d'actions de la coopération décentralisée

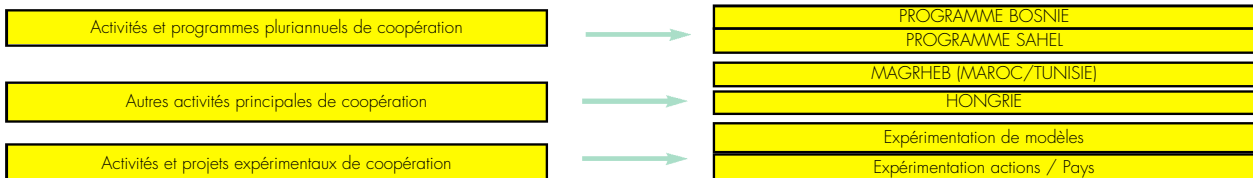
ACTIONS DIRECTES DU PIEMONTE

mobilisation soutien et accompagnement de l'action des autonomies locales
promotion et soutien des initiatives pour la mobilisation et la coordination des acteurs multiples (associations professionnelles, université, etc.)
expérimentation d'actions avec les autres secteurs régionaux (santé, parc, plan. territoriale) ou avec des ministères du gouvernement national (m.a.e., pol.agricole)

ACTIONS DE REGIE

- orientation et soutien aux opérateurs piémontais actifs dans la coopération internationale
- mobilisation des nouveaux acteurs
- promotion des réseaux d'opérateurs avec des compétences complémentaires
- recherche et activation des financements (u.e., m.a.e., org. intern. -undp, bit ecc)

Les activités de coopération internationale de la Région du Piémont



Un exemple de coopération décentralisée. La Région du Piémont dans le Sahel

Objectifs	Sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté	Méthodologie	soutien aux initiatives de coopération; promotion de la coopération décentralisée
PARCOURS A	soutien aux initiatives de coopération; promotion de la coopération décentralisée	PARCOURS B	INITIATIVES À REGIE RÉGIONALE
PARCOURS C	PROJETS DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES SANS BUTS LUCRATIFS	Responsabilité directe de la Région à la coordination et à la mise en oeuvre des actions de coopération dans le cadre de :	
Ligne de financement annuel en faveur de projets de coopération présentés par les ONG et autres organismes publics et privés sans buts lucratifs du territoire piémontais.		a) renforcement institutionnel b) promotion et expérimentation de liens de partenariat entre les mêmes institutions et acteurs de la société civile (Universités, associations d'artisans et d'agriculteurs...)	

FINANCEMENTS AU SENEGAL PAR PARCOURS ET ANNEES (NOMBRE DE PROJETS)				
	2003	2004	2005	TOTAL
A	€ 54.103,00 (2)	€ 36.000,00 (1)	€ 115.830,00 (4)	€ 205.933,00 (7)
B	€ 102.984,00 (3)	€ 217.400,00 (4)	€ 188.700,00 (5)	€ 509.084,00 (12)
C	€ 194.610,00 (5)	€ 162.077,23 (4)	€ 252.670,00 (5)	€ 609.357,23 (14)
TOTAL	€ 351.697,00 (10)	€ 415.477,23 (9)	€ 557.200,00 (14)	€ 1.324.374,23 (33)

L'intervention régionale pour la Sécurité Alimentaire et la Lutte contre la Pauvreté au Sahel et en Afrique Occidentale
Intervention financière totale 1997 - 2005

Les ressources financières engagées au total dans les 9 années de réalisation du Programme de sécurité alimentaire au Sahel ont été dans les 11 millions d'Euros et, par conséquence, ont mis en route des financements de l'ordre de 20 millions d'Euros.

Les plus de 303 projets* ont permis l'implication de quelques 350 organismes piémontais, soit en tant que sujets bénéficiaires soit en tant que sujets partenaires.

Les projets ont impliqué opérationnellement 35 Autonomies locales et, avec différents titres, 75 organismes entre mairies, provinces, sociétés, communautés de montagnes, etc....

Nb: Des projets prévoient des interventions sur 2 Pays

Contributions assignées	
Année	Contribution totale
1997	929 622,42
1998	929 622,42
1999	929 622,42
2000	1 032 913,80
2001	929 622,42
2002	1 157 843,03
2003	741 975,00
2004	1 841 467,58
2005	1 853 434,38
Total	10 346 123,46

Nombre de projets approuvés									Total
Année	Benin	Burkina Faso	Cap Vert	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	
1997		14			7		1	6	28
1998		17			5		4	14	40
1999		13			3		2	9	27
2000		16			8		3	9	36
2001		10			6		2	8	26
2002		10			7		2	7	26
2003		5			6		2	7	20
2004	4	17	6	2	7	2	6	6	50
2005	2	21	3	3	3	0	4	14	50
Totale	6	123	9	5	52	2	26	80	303

Les Projets de coopération décentralisée financés par la Région du Piémont en Senegal: années 2003 - 2005

ANNEE	ORGANISME	TITRE DU PROJET	CONTRIBUTION
2003	Parchi Lago Maggiore	Santé de l'environnement, santé de l'homme	18 103,00
2003	Comune di Candiolo	Re-dynamisation des périmètres agricoles	36 000,00
2003	MAIS	Agriculture soutenable et autonomie paysanne dans la zone du Niani Wouly	23 760,00
2003	MSP	Soutien aux activités de l'association paysanne ASESCAW, finalisées à la sécurité alimentaire. Région de Saint Louis	51 900,00
2003	MSP	Appui aux initiatives de base pour la sécurité alimentaire dans le Département de Thiès et de Tivaouane - Sénégal (2eme année de 3)	400 000,00
2003	CISV	Projet d'appui aux activités de développement dans les communautés rurales Mboula et Sagatta Djolof	44 900,00
2003	Gruppo Abele	Humanisation de la condition pénitentiaire à travers la réalisation d'unités de production aigre - pastorales en MALI et en SENEGAL	24 910,00
2004	Provincia di Torino	Coopération décentralisée pour la sécurité alimentaire	36 000,00
2004	CISV	Renforcement de trois organisations paysannes dans la zone sylvo-pastorale du Sénégal	54 550,00
2004	GRUPPO ABELE	Humanisation de la condition pénitentiaire à travers la réalisation d'unités de production aigre - pastorales	17 638,61
2005	Comune di Bruino	La coopération cherche la continuité	34 830,00
2005	Comune di Galliate	And JEF - Projet école maternelle enfantine	36 000,00
2005	Prov. Verbano Cusio Ossola	Keur Daba un projet d'agriculture soutenable	15 000,00
2005	Città di Fossano	Appui aux initiatives locales de récupération et recyclage des déchets plastiques et activités de consulance et échange avec la municipalité de Thiès	en définition
2005	RETE	Production de Mycorhize bactéries pour l'amélioration soutenable des cultures agricoles.	49 900,00
2005	CISV	Projet de renforcement de trois organisations paysannes dans la zone sylvo-pastorale du Sénégal	21 680,00
2005	MSP	Soutien aux activités de l'association paysanne ASESCAW, visé à la sécurité alimentaire. Région de Saint Louis 3eme année	55 000,00
2005	PROVINCIA TORINO	Appui à la création d'entreprises féminines	55 000,00
2005	Città di Torino	De déchets à ressources	17 500,00
2005	GRUPPO ABELE	Humanisation de la condition pénitentiaire à travers la réalisation d'unités de production aigre - pastorales et avec les fermes pénitentiaires	22 455,00
			1 715 040,51

Projets de coopération décentralisée à région régionale.

Projet: "Antenne de coordination à Lougà" en Sénégal.

Organisme exécutant.: CISV

Actions prévues: fournir des consultations sur les contenus et les avancées méthodologiques des interventions projets, rechercher des synergies parmi les différentes interventions, assurer le support logistique, favoriser l'échange d'information. Accompagnement afin de construire un projet intégré de coopération décentralisée dans le domaine de l'action dénommée ZARESE.

Projet: "Service d'Antenne en Burkina Faso, Sénégal et Mali"

Organisme exécutant.: CISV

Contribution régionale: Euro 40.000,00

Projet: "Coopération interuniversitaire Torino-Sahel: programme d'aire sur la didactique, recherche et formation" au Sénégal, Burkina Faso, Niger, Mali, Cap Vert.

Organisme exécutant.: CISAO - Centre interdépartemental d'Études de l'Afrique Occidentale (Faculté d'Agronomie, Faculté de Médecine Vétérinaire, Faculté de Science M.F.N., Faculté de Sciences Politiques)

Actions prévues: projet des ressources animales, végétales et énergétiques dans le complexe de Toukounous (Niger), valorisation et protection des ressources agricoles locales, développement local, environnement, associatinnisme local. Recherche comparées au Cap Vert, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger.

Contribution régionale: Euro 90.000,00

Projets de coopération décentralisée à région régionale

Projet "FOR LOUGA" Assistance technique pour le développement de la formation professionnelle à Lougà, Sénégal..

Organisme exécutant.: AFPA - Agences formatives Piémontaises Associées

Action prévues: activités visant à la promotion du développement autonome du centre CEFAM (Centre de formation professionnel local), soit sous le profil de la capacité technique et gestionnelle soit du point de vue de la structure et de la dotation des équipements dans les ateliers.

Contribution régionale: Euro 25.000,00
 Projet: "Réseau de journalistes entre le Piémont et le Sahel".

Organisme exécutant: Volontaire pour le développement.

Action prévues: création d'un réseau formateur et d'un réseau d'informations de journalistes au Sahel, visée, en particulier, à améliorer les capacités d'information des journalistes du Sahel pour qu'ils puissent devenir l'instrument formateur pour l'éducation alimentaire et véhicule d'information sur les initiatives de sécurité alimentaire co-financées par la région du Piémont au Sahel.

Contribution régionale: Euro 33.700,00

LE CEFAM

Le CEFAM (Centre de formation et d'appui aux métiers) de Louga est un centre de formation professionnelle où la Région du Piémont, par l'Agence de Formation Régionale ENAIP et avec la collaboration de plusieurs ONG, travaille depuis longtemps.

Il y a plusieurs activités en cours auprès du CEFAM et il y a un grand intérêt à y coordonner les donneurs et les sujets locaux pour le renforcer et pour faire du CEFAM un point de référence pas seulement pour la formation professionnelle. Les acteurs impliqués dans ce processus sont :

- Région de Louga (Sénégal)
- Région Piemonte
- Provincia di Torino
- Città di Torino
- ENAIP
- CISV
- Re.Te
- Regione Toscana
- Provincia di Pisa
- Centro Nord Sud (Pisa)
- Province de Namur (Belgique)
- Municipalité de Millau (France)

Communication 4:



Le Codéveloppement, une nouvelle voie pour la lutte contre la pauvreté

Pape Birama THIAM, Directeur de l'Assistance Technique, MCICD

DEFINITION SEMANTIQUE

Co = avec

Développement = combinaison de changements

CONTEXTE HISTORIQUE

Ampleur des phénomènes migratoires Sud-Nord

Le migrant = acteur du développement

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Cellule de Coordination du Projet "Initiatives de Codéveloppement" - Direction de l'Assistance Technique - 106, rue Carnot - Dakar
codev@primature.sn - www.codev.gouv.sn

Les politiques d'implication des migrants dans l'effort national

Symposium sur le partenariat entre l'Etat et les Sénégalais de l'Extérieur

Programme TOKTEN

Projet Initiatives de Codéveloppement

Implication des migrants à un double niveau

Action directe de soutien

Action de mobilisation



Présentation du projet Initiatives de Codéveloppement

12/05/2000 : Signature convention de codéveloppement

3 février 2005 : convention de financement du projet "Initiatives de codéveloppement"

Mise en œuvre sur 3 ans : 1.789 M FCFA

Le Codéveloppement = outil de développement

Composante 1 : Accompagnement des initiatives économiques des migrants au Sénégal

Soutien aux porteurs de projet

Conseil à la conception et au montage des projets

Renforcement des capacités

Actions de suivi pendant 12 mois

Composante 2 : Mobilisation de la diaspora hautement qualifiée

Soutien aux initiatives associant des experts sénégalais établis en France

Financement de la mobilité des experts

Participation au financement de l'équipement nécessaire

Composante 3 : Développement local dans les régions d'origine

Soutien aux associations et collectivités locales dans des projets initiés par des associations de migrants

Financement jusqu'à 80% du projet

Participation des migrants d'au moins 20%

Composante 4 : Mise en œuvre du FSP et accompagnement des porteurs de projets

Mise en œuvre des composantes

Actions d'information et de communication

Structures de mises en œuvre

Comité de pilotage

Cellule de coordination logée à la DAT

Cellule relais

Mécanismes d'intervention qui contribuent à :

Promotion des initiatives privées d'investissement économique

Réalisation d'infrastructures collectives

Mobilisation de la compétence et de l'expertise sénégalaise en France



MECANISMES DU CODEVELOPPEMENT ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Codéveloppement :

Cible : le migrant

Bénéficiaires : le Sénégal

Objectifs :

- orienter l'épargne des migrants vers des secteurs productifs ;
- valoriser leurs actions de solidarité ;
- mettre à la disposition du Sénégal leur expertise.

Formidable potentiel contributif inscrit dans le DCP



PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF

Le Codéveloppement :

Constat :

Les investissements des migrants ont souffert d'insuffisances dans le montage et l'exécution.

Mécanismes du Codéveloppement pour soutenir les promoteurs

Résultats attendus et lutte contre la pauvreté :

- Densification du tissu des PME
- Accroissement du capital fixe
- Promotion de l'emploi
- Création de richesses
- Introduction de technologies innovantes
- Intervention au sein de filières innovantes et traditionnelles



LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Constat tiré de l'expérience des migrants :

- dispersion des interventions ;
- absence de cohérence avec les programmes nationaux ou locaux de développement ;
- déficit de concertations avec les populations bénéficiaires sans soucis de rationalisation.

Conséquences immédiates :

- réalisation d'infrastructures non mises en valeur (étude de faisabilité absente ou insuffisante) ;
- Investissements dictés d'abord par des considérations subjectives plutôt que de pertinence et de durabilité.

Modalités et mécanismes d'intervention du projet :

- Respect du principe de l'initiative des migrants et des populations quant aux secteurs d'intervention
- Conditions préalables :

Améliorer les conditions de vie des populations ;

Créer les conditions favorables à l'investissement productif ;

Privilégier les réalisations concrètes ;

S'articuler avec les initiatives de développement local ;

Privilégier une maîtrise d'ouvrage impliquant les bénéficiaires et un renforcement des capacités des acteurs.

Caractéristiques des zones d'intervention :

- Intervention sur l'ensemble du territoire national ;
- Zones à fort déficit en infrastructures de base.

Réalisations en cours :

- Infrastructures de maîtrise de l'eau (micro-barrages), d'accès à l'eau potable (AEP, ...), de formation professionnelle et initiale, de santé ;
- Demande sociale justifiée et reposant sur un partenariat établi entre les structures publiques et décentralisées ;
- Forte implication des collectivités locales françaises ;
- Apport inestimable des migrants et de leurs associations.



LE RECOURS A L'EXPERTISE DES SENEGALAIS ETABLIS EN FRANCE

Contexte et politique nationale des ressources humaines :

- Dispositif d'échange des jeunes stagiaires professionnels ;
- Valorisation des ressources humaines au Sénégal (éducation) ;
- Volonté d'établir un pont entre la diaspora et les structures nationales.

Modalités d'intervention du projet :

- Identification d'une centaine de missions de courtes durées ;
- Appui aux structures publiques et privées dans des secteurs innovants ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines ;
- Démonstration de l'impact de l'intervention par le bénéficiaire.

Résultats attendus :

- Implication des ressources humaines dans l'effort national de lutte contre la pauvreté ;
- Réponse à la fuite des cerveaux ;
- Transfert de technologies de pointe.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le Codéveloppement : mécanisme d'appui pour valoriser le potentiel humain et financier des migrants

Quintessence du Codéveloppement : acte de volontariat individuel ou collectif basé sur un idéal de partage et de solidarité

Doter le Codéveloppement de ressources adéquates à la mesure de l'ambition des migrants

Promouvoir un soutien actif des pays d'accueil par une politique régionale plus mobilisatrice de ressources avec des bénéficiaires plus étendus

- Objectifs :

Mutualiser les moyens et ressources pour soutenir des projets d'envergure ;

Elargir les missions d'expertises aux programmes régionaux et assurer la mobilité des experts d'un pays à un autre du continent ;

Promouvoir le transfert de technologies par le biais de la coopération technique bilatérale ;

Mettre en oeuvre des mesures incitatives pour des structures publiques et privées qui soutiennent l'intervention de leur personnel impliqué dans des actions de Codéveloppement ;

Soutien aux migrants pour promouvoir l'investissement productif dans leur pays d'origine.

Perspectives à court terme :

- Promouvoir un volontariat du Codéveloppement qui implique les jeunes issus de la migration :

Soutien à des actions de développement ;

Echanges d'expériences avec jeunes des zones d'intervention ;

Promouvoir un système de parrainage: un migrant, un Groupement d'Intérêt Economique(GIE) ;

Saisir toutes les opportunités issues des politiques publiques de leur pays d'accueil (loi Oudin/Santini dans le domaine de l'hydraulique en France).

PLÉNIÈRE 3 : Coopération décentralisée et politiques publiques

Communication 1 :

Coopération décentralisée et redynamisation des secteurs de la pêche et du tourisme dans la région de Saint-Louis

Mamadou DIOP, Directeur l'Agence de Développement Communal (ADC) de Saint-Louis
Cheikh Mbaye DIALLO, Inspecteur Régional de la Pêche de Saint-Louis

1- Le secteur de la pêche artisanale : valeur commerciale, emplois induits et initiatives de la coopération décentralisée :

La région de Saint-Louis a une grande tradition de pêche découlant :

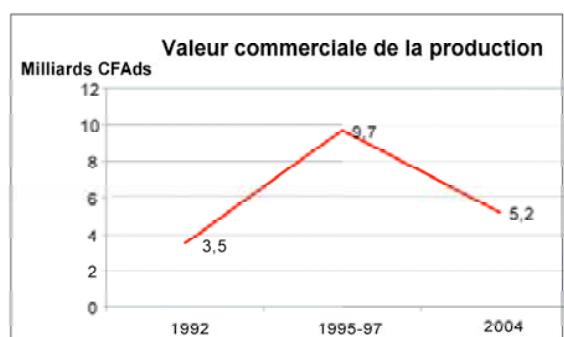
- . de la présence de la mer et du fleuve
- . des conditions physiques et biophysiques du plateau continental induites par une double hydrodynamique marine et fluviale qui sont favorables au développement du phytoplancton et ont fait de Saint-Louis une zone poissonneuse

Dans la région de Saint-Louis,

la pêche artisanale est exclusivement pratiquée par les guet-nhariens et quelques populations de Gandiol, Diama, Podor et Matam.

la pêche industrielle est peu présente à l'échelle de la ville du fait de la non fonctionnalité des installations portuaires. Seuls les cargos (à majorité coréen et portugais) représentent en partie ce secteur. Ces derniers viennent remorquer les pirogues qui pêchent pour eux tout en employant à bord les populations locales pour le conditionnement des poissons.

Graphiques n°1, 2 et 3 : les différentes évolutions de la pêche (Saint-Louis commune)

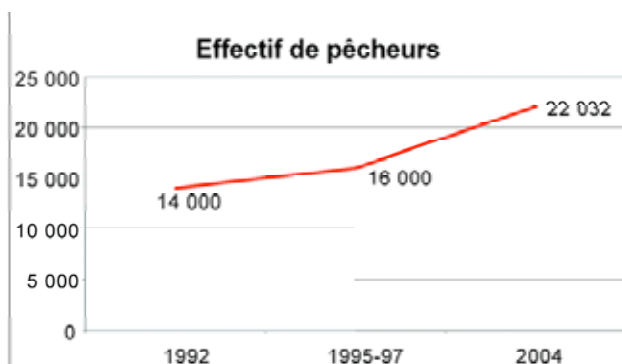


Source :
ADC,
d'après les données du Service Régional de la Pêche
Saint-Louis, 2005

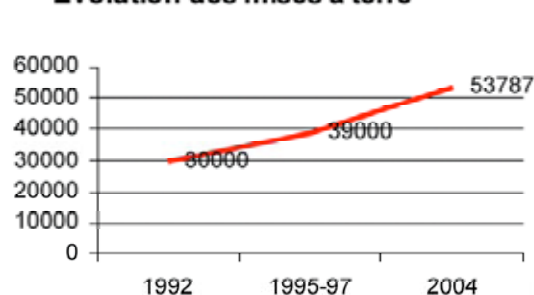
A ces données s'ajoutent

- . celles des secteurs de la transformation (existence de 650 femmes dans le secteur de la transformation)
- . de la commercialisation des produits halieutiques
- . de l'artisanat (construction de pirogues et fabriques de glace)
- . et du transport.

C'est dire que le secteur de la pêche demeure le moteur de l'économie locale et sa contribution au PLB régional est estimée à près de 10 milliards de Fcfa. Ce secteur constitue une source importante d'emplois et de revenus. Sur la Langue de Barbarie, dans la commune de Saint-Louis, la pêche mobilise la presque totalité de la population active. Ses impacts profitent non seulement aux saint-louisiens mais à plusieurs autres intervenants nationaux et étrangers.



Evolution des mises à terre



Quelques initiatives de la coopération décentralisée :

- Le projet SEGPA du Lycée Jean ZAY de Lens et CRPF de Saint-Louis d'équipement en four inox des femmes transformatrices de Goxumbacc.
- Le projet de renforcement des capacités des femmes transformatrices et d'équipement des sites de transformation (GERES)
- La construction et l'équipement d'un centre ressources pour les femmes transformatrices (Guet Ndar) par la coopération nipponne.
- L'aménagement et l'équipement d'un site de transformation de produits halieutiques (coopération espagnole et Enda/Graf), en cours de réalisation
- L'aménagement d'aires de débarquement par l'Agence Française de Développement en relation avec la Commune de Saint-Louis

2- Le Tourisme : Impacts socio-économiques et initiatives de la coopération décentralisée :

Les efforts de développement touristique pour Saint-Louis et ses environs ont été amorcés au début des années 1990 grâce:

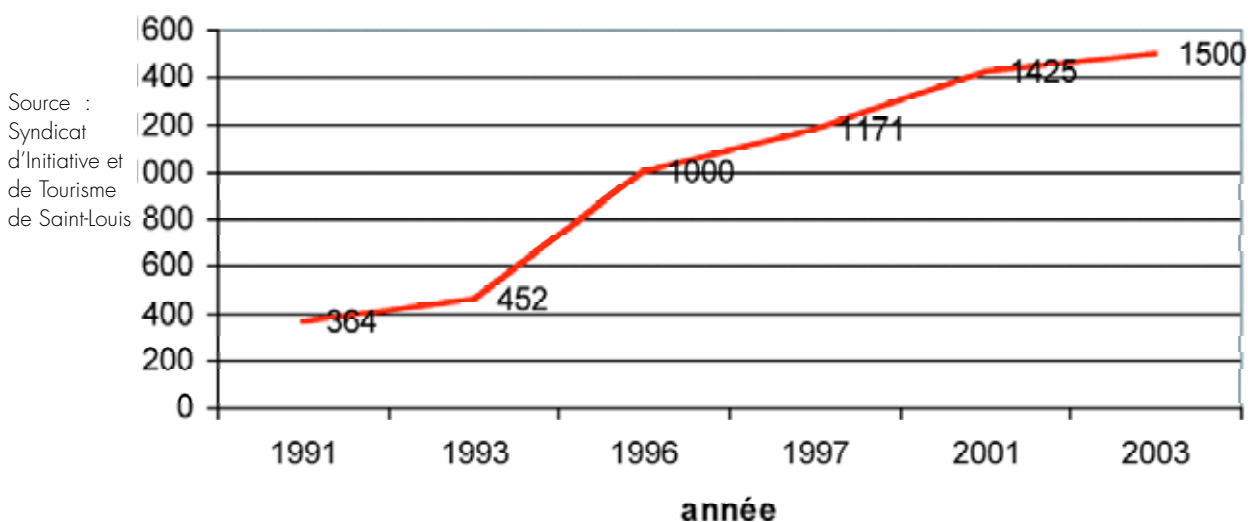
- . A ses atouts et à ses ressources, au plan naturel (site) et culturel divers qui lui permis de développer toutes les formes de tourisme.
- . A une volonté locale conjuguée aux difficultés de la destination Casamance.

La Commune a enregistré des résultats encourageants en matière d'implantation d'infrastructures d'accueil.

- . En 2002, on dénombrait 40 établissements, contre 9 seulement en 1991 (chiffres à l'échelle de la région de Saint-Louis).
- . En 2004, une Valeur Ajoutée de 3 à 4 milliards avec plus de 1.000 emplois directs et les investisseurs portent un intérêt de plus en plus croissant à Saint-Louis.
- . D'autre part, la réouverture de la ligne aérienne hebdomadaire Saint-Louis/Paris, en novembre 2004, permet l'arrivée régulière de nouveaux touristes.

Graphiques n°1, 2 et 3 : les différentes évolutions de la pêche (Saint-Louis commune)

Evolution de la fréquentation des établissements hôteliers (région)



Les initiatives de la coopération décentralisée dans le secteur du tourisme :

Grâce à une volonté politique exprimée par les autorités de la région et de la commune de Saint-Louis, plusieurs actions, qui entre dans le cadre de la promotion touristique, ont été réalisées avec l'appui de la Région Nord Pas de Calais 5RNPC), la Région Midi Pyrénées et la Région Rhône Alpes.

L'action majeure, avec la RNPC, a été d'appui à la mise en place d'une structure de promotion du tourisme à savoir le Syndicat d'Initiative.

Depuis plusieurs actions sont à noter dans le cadre de la coopération décentralisée :

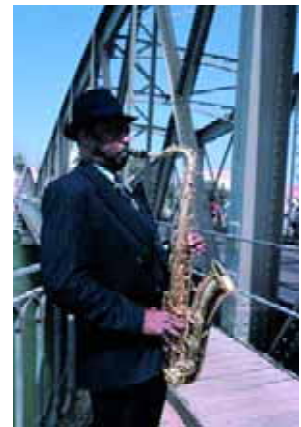
- . De 1991 à 1995 : production de supports de communication (Plan illustré de Saint-Louis ; dépliants sur les parcs de Djoudj et de la Langue de Barbarie, avec l'appui de la RNPC et de l'Ambassade de France)
- . Action de structuration du produit : réalisation du Parcours de la découverte ;
- . Formation de 3 promotions de guides touristiques (RNPC) ;
- . Appuis à des missions de promotion en France : participation au salon du tourisme de Lille ;
- . La Région Midi Pyrénées a appuyé la formation de chefs cuisine des hôtels de la place à travers deux modules : « Perfectionnement cuisine » et « contrôle qualité ». cette formation a aussi bénéficié au CROUS et au CRETEF ;
- . La Région Rhône Alpes appui dans le cadre de la définition de Stratégies de promotion de la destination Saint-Louis ;
- . Projet avec l'Ambassade de France de 1 Milliard de Fcfa sur 5 ans, pour le développement du tourisme dans la région de Saint-Louis ;
- . Pose de plaque en lav sur des sites historiques avec la RNPC ;
- . LMCU : Plan de sauvegarde du Patrimoine de l'île de Saint-Louis ;
- . Au plan de la coopération Sud/Sud : Séjour en stage d'une délégation de Ségou (Mali) au syndicat d'Initiative de Saint-Louis ;

Attentes et Problèmes

- . Pour une ville de Pêche et de Tourisme comme Saint-Louis ces deux secteurs sont celles qui alimentent le moins le budget municipal.
- . Exemple: la pêche a alimenté le budget municipal à hauteur de 200 000 f CFA sur un chiffre d'affaire de 9 milliards de f CFA

Les activités de la pêche causent, directement ou indirectement, des impacts sur l'environnement urbain et côtier.

Concernant le secteur du tourisme, la taxe de la nuitée est intégralement reversée à l'État alors que c'est la commune qui s'occupe du nettoyage, de l'éclairage, de l'embellissement...



Conclusion :

les secteurs du tourisme et de la pêche ont bénéficié d'appuis issus de la coopération décentralisée à savoir:la promotion des deux secteurs et des actions de renforcement des capacités des acteurs.

Cependant force est de reconnaître que jusqu'à présent le champ de cette coopération est largement occupé par les acteurs publics sur des domaines qui ne sont pas encore transférés aux collectivités locales.

Dés lors, nous pensons que l'ouverture de la coopération décentralisée à des acteurs privés pourra aider à réaliser de nouveaux investissements structurants aptes à mieux lutter contre la pauvreté.

Communication 2:

De Saint-Louis à Melilla : la problématique de la dynamique migratoire

Madame Siga SARR DIOUF, Représentante du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur

INTRODUCTION

- Les migrations, quelles qu'en soient les causes, ont toujours marqué les activités de l'homme.
- Aujourd'hui, avec les effets de la globalisation, les flux migratoires atteignent une ampleur jamais égalée dans ce monde qu'on assimile à un « village planétaire ».
- Le Sénégal qui est à la fois un pays de départ, de transit et d'accueil des migrants internationaux, n'est pas épargné par ces mouvements de personnes dont les enjeux complexes interpellent à la fois les acteurs de ce phénomène, mais aussi les États et les institutions en charge des questions de migration.
- A travers cette communication sur le thème : « De Saint Louis à Melilla : la problématique de la dynamique migratoire », nous tenterons d'aborder quelques questions relatives :
- à la genèse du phénomène migratoire ;
- à la dimension du phénomène ;
- aux déterminants de la migration ;
- aux réponses du Gouvernement sénégalais ;
- aux perspectives.

I - Genèse du phénomène migratoire au Sénégal

Au Sénégal, l'émigration a connu différentes formes selon les localités et les époques. Il convient ici d'en retenir les faits les plus marquants.

- Avant la colonisation, les régions du Fleuve et du Sénégal Oriental furent des zones commerciales importantes. Cependant à la fin du 19^e siècle, ces régions connurent une situation de marasme économique qui amena surtout les Soninké et les Hal pulaar à migrer.
- Dans les années suivantes, nos compatriotes des régions de Louga, Sine Saloum, Diourbel et Louga suivront les pas des ressortissants des régions du Fleuve et du Sénégal Oriental. La France était, à l'époque, le principal pays de destination.
- En même temps que la France, les pays africains accueillent aussi des Sénégalais. C'est ainsi qu'avec l'émigration saisonnière et transfrontalière dans tous les pays voisins, on enregistra en Mauritanie 115.432 Sénégalais lors des malheureux événements sénégalais – mauritaniens de 1989, tandis que le Mali abritait 30.000 Sénégalais en 1994.
- En 1990, une nouvelle géographie de l'émigration sénégalaise se dessine en Europe avec une diversification très marquée des destinations. Si en France, le nombre de Sénégalais diminue, en Italie et en Espagne par contre, on assiste à un accroissement fulgurant du nombre de nos compatriotes.
- Outre ces pays, l'émigration sénégalaise se dirige également vers les pays du golfe arabe, les Etats scandinaves, les USA, le Canada, le Japon, l'Australie, les pays du Sud-Est asiatique, l'Égypte, la Turquie, etc.

II - Dimension du phénomène

- Au cours de ces derniers mois, le problème de l'émigration, surtout clandestine, n'a cessé de s'aggraver, au point d'occuper la scène politique et d'être au centre des débats.
- Les événements récents de Ceuta et de Melilla n'ont malheureusement pas pu arrêter cette vague déferlante voulant à tout prix quitter le Sénégal. En effet, depuis la fermeture des enclaves de Ceuta et de Melilla, d'autres voies et moyens ont été trouvés pour gagner « l'Eldorado Européen ».
- Ainsi, depuis quelques semaines, les candidats à l'émigration partent des côtes sénégalaises en direction de l'Archipel des Canaries. Et de par sa position géographique, entre autres, la région de Saint Louis est devenue un lieu de départ.
- De janvier 2006 à nos jours, près de 10.000 émigrants clandestins ont été interceptés avant de débarquer sur les Iles Canaries, contre quelque 5000 durant l'année 2005. Et d'après le Croissant Rouge, plus d'un tiers des clandestins auraient péri noyés.
- A Saint Louis, l'évolution récente du phénomène a laissé apparaître de nouveaux profils d'émigrés :
- Le sexe: une féminisation des départs.
- L'âge: des enfants mineurs aussi.
- Le niveau d'instruction : analphabètes ou bas niveau de formation.

III - Déterminants de la migration

- L'engouement noté chez les jeunes pour l'émigration clandestine, s'explique par divers facteurs.

Les facteurs générateurs :

- La paupérisation dans le monde rural
- La grosse déprime du secteur industriel urbain
- L'émergence d'un secteur informel d'accumulation de capital pour le voyage
- L'accroissement démographique
- L'image de la réussite sociale que renvoie l'émigré.

IV - Réponses du Gouvernement du Sénégal face au phénomène de l'émigration clandestine

L'Etat du Sénégal a mis en œuvre des moyens aux niveaux institutionnel, juridique, économique et social ; ainsi que des programmes de réinsertion des Sénégalais de l'extérieur pour leur implication effective au développement national.

Au plan institutionnel

- La création, en août 2003, du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur qui consacre ainsi l'avènement d'un département ministériel de plein exercice chargé de la gestion, de la protection et de la promotion des Sénégalais de l'extérieur.
- La mise sur pied d'un Comité Interministériel Chargé du Suivi des Questions Relatives aux Préoccupations des Sénégalais de l'extérieur, Comité présidé par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
- La mise en place du Comité National Chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes Déplacés, logé à la Présidence de la République et placé sous l'autorité de l'Etat Major Particulier de Monsieur le Président de la République.
- La mise en place de structures comme l'APIX , l'ADEPME, le FNPJ, le FPE qui sont spécialisés dans :
 - l'appui-conseil,
 - l'agrément au Code des Investissements ;
 - l'accès aux crédits pour le financement de projets.

Au plan juridique

- Le Sénégal a ratifié un certain nombre de conventions et traités internationaux, régionaux et bilatéraux relatifs à la migration.

Au plan partenarial

- Le Sénégal a initié une coopération active tant au niveau multilatéral que bilatéral, visant à mieux impliquer ses filles et ses fils expatriés dans les efforts de développement économiques. C'est ainsi qu'il y a :
 - le TOKTEN (de son sigle anglais : Transfer Of Knowledges Through Expatriate Nationals - ou Transfert de Compétences par l'Intermédiaire des Experts Expatriés). Ce projet financé par le PNUD et piloté par le Ministère des Affaires Etrangères vise la mobilisation de l'expertise expatriée au profit du Sénégal;
 - L'Initiative du Co – Développement avec l'appui de la France, un projet que pilote le Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée.
- Le projet Migration pour le Développement en Afrique (MIDA) avec l'Italie, dont l'objectif est aussi de contribuer au développement socio – économique du Sénégal à travers l'identification et le transfert de compétences ;
- Le Commodity Aid II, Volet Réinsertion des Emigrés avec la coopération italienne qui est une ligne de crédit destinée à financer des projets dont les bénéficiaires sont des Sénégalais d'Italie candidats au retour;
- Le Projet Retour des Emigrés vers l'Agriculture (REVA)

Au plan social

- la sensibilisation sur l'émigration irrégulière ;
- les actions de rapatriement de Sénégalais se trouvant en difficultés à l'étranger ;
- les opérations de rapatriement de corps de Sénégalais décédés à l'étranger ;
- les actions de recherche de Sénégalais disparus à travers le monde ;
- l'octroi d'aide sociale à des Sénégalais de l'extérieur nécessiteux

V - Perspectives d'avenir

- Aborder la question sous l'angle du développement : en créant des opportunités de développement, on contribue à la réduction des principales raisons qui poussent les jeunes à vouloir émigrer ;
- Les politiques de décentralisation constituent sans conteste, malgré les limites notées ici et là, une opportunité réelle pour les populations à la base et leurs organisations. Le renforcement du pouvoir des collectivités locales devrait permettre de planifier plus adéquatement les stratégies et plans de développement local sur la base de la participation effective de tous les acteurs.
- Repenser la question dans sa dimension démographique : les pays d'origine et les pays d'accueil devraient réfléchir ensemble sur des solutions opératoires.
- Renforcer la coopération multilatérale et bilatérale ; la rendre plus dynamique pour soutenir la croissance dans les pays de départ et créer, par conséquent, des emplois, seul moyen susceptible d'atténuer la pression migratoire.

Conclusion

- Au terme de cette analyse, l'on peut conclure que toute tentative de modération du phénomène nécessite d'agir sur les causes profondes qui l'engendrent et le maintiennent, sachant que la tâche est très complexe et s'inscrit dans la durée. Cette action sur les causes interpelle à la fois le gouvernement du Sénégal et les gouvernements des pays d'accueil.
- Il est aujourd'hui constant que seule une redistribution correcte des revenus permettrait de stabiliser le phénomène migratoire. N'est-ce pas là une vérité qui confirme les propos de Alfred SAUVY qui disait : « Où bien les richesses iront là où sont les hommes, ou bien ce sont les hommes qui iront là où sont les richesses ».

Communication 3:

Gestion transfrontalière de la zone sylvopastorale : place et rôle des collectivités locales

Mamadou DAFFE, Directeur du Cabinet Sénagrosol

SOMMAIRE

➤ INTRODUCTION

➤ PRÉSENTATION DE LA ZONE

➤ APPROCHES DE GESTION OU DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRES

➤ EXPÉRIENCES DE GESTION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE SÉNÉGAL ET LES PAYS VOISINS

➤ GESTION TRANSFRONTALIÈRE DE LA ZONE SYLVOPASTORALE PLACE ET RÔLE DES CL

➤ AXES DE REFLEXION

INTRODUCTION

❑ **objectif spécifique de la communication dans le cadre de ces JCD**

Promouvoir les actions significatives de lutte contre la pauvreté en identifiant :

- les cadres d'actions les plus pertinents
- les mécanismes de renforcement de la synergie des interventions et des échanges sur les enjeux et défis des collectivités locales.

INTRODUCTION

❑ **Définition du concept de gestion transfrontalière**

applicable
Accords, Arrangements ou Cadres de concertations entre collectivités locales ou autorités étatiques pour la planification, la valorisation ou la conservation d'espaces et de ressources que partagent entre elles les régions ou zones voisines à potentialités et vocations identiques.

❑ **Cadre juridique et réglementaire de la gestion transfrontalière**

La GT s'exerce dans le cadre des compétences respectives des collectivités ou autorités étatiques concernées telles que définies par la législation interne en vigueur, les accords convenus n'affectant généralement ni l'étendue ni la nature de ces compétences.



PRÉSENTATION DE LA ZONE

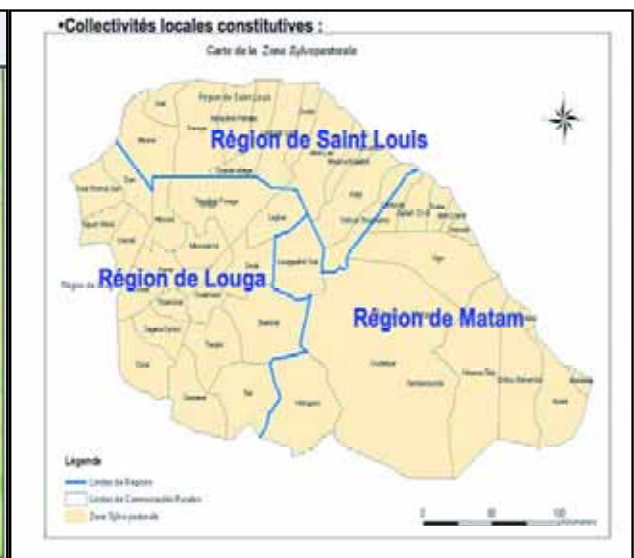
☐ Aspects écologiques (suite)

- Espèces animales dans les réserves de faune d'autruches (la dernière population restante au Sénégal), d'outarde arabe, gazelle au front rouge, patas, porc-épic.
- Sites d'hibernation d'espèces migratrices de rapaces (calao terrestre, aigle bateleur).
- Corridor de forêts classées servant de passage de la Faune du Parc National de Niokolo-Koba

PRÉSENTATION DE LA ZONE

☐ Potentialités et contraintes

- Existence de nombreux ouvrages hydrauliques ;
- Principale région pastorale du pays ;
- Mode d'élevage essentiellement extensif où l'alimentation du cheptel basé sur les pâturages naturels ;
- Contraintes liées : aux aléas climatiques ; aux feux de brousses ; à l'insuffisance des infrastructures de base ; à la persistance de certaines maladies favorisées par la circulation non contrôlée du bétail dans les pays etc.



PRÉSENTATION DE LA ZONE

• **Caractéristiques des CL concernées**

- Insuffisance des ressources et moyens dont le transfert n'a pas suivi celui des compétences.
- Faible synergie des actions de développement et du manque de concertation entre les différents intervenants au niveau local et sous-régional

PRÉSENTATION DE LA ZONE

• **Caractéristiques des CL concernées**

- Insuffisance des ressources et moyens dont le transfert n'a pas suivi celui des compétences.
- Faible synergie des actions de développement et du manque de concertation entre les différents intervenants au niveau local et sous-régional

APPROCHES DE GESTION OU DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRES

Principe général

Les approches de coopération transfrontalière s'appuient généralement sur l'organisation institutionnelle et la réglementation mais aussi les politiques des pays concernés.

□ Pays de l'Union européenne

Convention cadre européenne : elle engage chaque partie contractante, à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités ou autorités territoriales relevant de sa juridiction et celles relevant de la compétence d'autres parties contractantes.

APPROCHES DE GESTION OU DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRES

□ Approches dans les pays de l'Afrique

- Approches conçues comme mécanismes de prévention, de résolution des crises et conflits intra et inter-étatiques,
- Initiatives des pays intéressés, réalisées souvent hors de tout cadre sous-régional ou régional (exception faite du NEPAD).

APPROCHES DE GESTION OU DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRES

Domaines d'application

- Accès aux ressources naturelles et au foncier
- Valorisation concertée de RN pour la promotion d'un développement économique et social durable pour les régions frontalières concernées,
- Sinistres (exemple des criquets, grippe aviaire...).

Instruments de mise en œuvre

- Gestion communautaire des ressources naturelles et des aires protégées transfrontalières,
- Gestion des ressources naturelles à grande échelle, intégrée au développement régional.

Principales limites : dans les approches en cours : Participation marginale des CL

EXPERIENCES DE GESTION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE SÉNÉGAL ET LES PAYS VOISINS

□ Projet de Développement durable du bassin du Fleuve Sénégal

Contexte et objectif :

Appui du GEF à l'OMVS en avril 2004, Permettre aux quatre pays riverains du bassin du fleuve Sénégal (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) d'élaborer une approche régionale participative de la gestion de l'environnement du Bassin et de contribuer à l'utilisation efficace de ses ressources en eau.

Stratégie :

Renforcer les capacités institutionnelles des institutions concernées, tant au plan national que régional pour faire face aux problèmes prioritaires de gestion de l'environnement du bassin par le développement d'un programme participatif de gestion transfrontalière des terres et des ressources en eau.

Instruments :

Comités nationaux de coordination (CNC) et les comités locaux de coordination (CLC).

EXPERIENCES DE GESTION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE SÉNÉGAL ET LES PAYS VOISINS

□ Réserve de biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal

Contexte et objectifs :

Appui des partenaires de l'UICN et des deux pays dans le cadre du parc National des oiseaux du Djoudj au Sénégal et du parc national de Diawling en Mauritanie jumelés depuis le 20 mai 2000.

Vise à assurer une meilleure conservation de la biodiversité et un développement durable de leurs zones périphériques avec le tourisme, la surveillance, la pêche, la recherche et les échanges commerciaux.

Stratégie :

Information et sensibilisation des autorités administratives régionales et locales, des élus locaux et des populations pour le renforcement des liens de coopération technique, scientifique et culturelle avec le soutien technique de l'UICN et des Parcs Nationaux.

Instruments :

Mise en place d'une réserve de biosphère transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal comprenant un dossier de classement commun intégrant un dispositif de coordination.

EXPERIENCES DE GESTION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE SÉNÉGAL ET LES PAYS VOISINS

□ Projet régional de Conservation de la Diversité biologique

Contexte et objectifs

Exécuté par l'UNOPS et supervisé conjointement par le PNUD et le PNUE, le Projet régional de conservation de la biodiversité vise à rétablir l'équilibre naturel de cette zone par la réhabilitation participative des terres dégradées des zones arides et semi-arides, transfrontalières de la Mauritanie et du Sénégal.

Stratégie

Mettre en place les solutions transposables et appropriées par les communautés locales, basées sur la restauration des sols et la promotion d'activités génératrices de revenus issues directement des systèmes d'exploitation et des pratiques adéquates.

Instruments

Renforcement du système local de gouvernance avec la participation des communautés locales et des ONG.

EXPERIENCES DE GESTION TRANSFRONTALIERE ENTRE LE SENEGAL ET LES PAYS VOISINS

□ Coopération sénégal-mauritanienne dans le domaine des pêches et de l'aquaculture

Contexte et objectifs

Conclue le 25 février 2001 et mise en application par un protocole signé le 11 mars 2002,

Vise à assurer : l'exploitation des ressources et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ; la recherche halieutique ; la préservation de l'environnement aquatique ; la formation ; la surveillance des pêches et la sécurité ; et le partenariat entre les opérateurs du secteur.



GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA ZONE SYLVOPASTORALE PLACE ET ROLE DES CL

□ GT dans la Zone sylvopastorale

- Objectifs et stratégie
- Objectif

Participer à la création des richesses dans les terroirs des CL constitutives de l'aire écologique de la zone sylvopastorale (ou Ferlo) au Sénégal, au Mali et en Mauritanie par la gestion spatio-temporelle durable des RN à base pastorale, halieutique, touristique

- Stratégie

Mettre en œuvre des actions de gestion transfrontalière consistant notamment à identifier les problèmes et les enjeux propres aux sites concernés et à établir ensemble les solutions concertées à leur prise en charge



GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA ZONE SYLVOPASTORALE PLACE ET ROLE DES CL

• Domaines potentiels d'actions

- Aménagement des mares et des vallées ;
- Valorisation des ressources végétales pastorales et gestion de la transhumance ;
- Lutte contre les feux de brousse ;
- Valorisation de la gomme arabique et des autres résines.

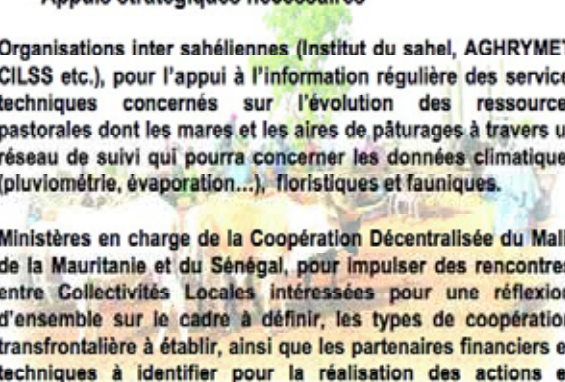


GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA ZONE SYLVOPASTORALE PLACE ET ROLE DES CL

• Appuis stratégiques nécessaires

Organisations inter sahéliennes (Institut du sahel, AGHYMET, CILSS etc.), pour l'appui à l'information régulière des services techniques concernés sur l'évolution des ressources pastorales dont les mares et les aires de pâturages à travers un réseau de suivi qui pourra concerner les données climatiques (pluviométrie, évaporation...), floristiques et fauniques.

Ministères en charge de la Coopération Décentralisée du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, pour impulser des rencontres entre Collectivités Locales intéressées pour une réflexion d'ensemble sur le cadre à définir, les types de coopération transfrontalière à établir, ainsi que les partenaires financiers et techniques à identifier pour la réalisation des actions et programmes retenus..



GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA ZONE SYLVOPASTORALE PLACE ET ROLE DES CL

▪ Appuis stratégiques nécessaires (suite)

• Niveau national
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et surtout la Stratégie Nationale de Développement Local (SNDL) dont le Programme National de Développement Local (PNDL), adopté en Février 2006, offrent plus d'opportunités et de moyens d'intervention aux Collectivités locales.

• Niveau international,
Initiatives de regroupement des associations nationales et régionales en une seule organisation comme « les cités et gouvernements locaux unis » (CGLU) en mai 2004, visent aussi à asseoir un partenariat plus efficace entre collectivités pour accroître la synergie de leurs interventions et disposer de cadre d'échanges à l'échelle mondiale.



AXES DE RÉFLEXION


□ Un défi pour la définition des domaines de la GT

- Valorisation des importantes ressources naturelles des écosystèmes constitutifs ;
- Risques sinistres et catastrophes naturels ;
- Harmonisation des législations nationales.

□ Un défi pour la définition d'un partenariat

S'appuyer sur les dynamiques de coopération décentralisée existantes au Mali, en Mauritanie et au Sénégal pour :

- Développer des cadres institutionnels régionaux impliquant les CL ;
- Impulser des programmes de gestion dans le cadre des OMD et du NEPAD ;
- encourager les concertations nécessaires et utiles à libérer et à promouvoir les initiatives.





Communication 4:

Le PEPAM - PELT, un instrument clé de lutte contre la pauvreté au profit des collectivités locales

Fadel NDAO, coordonnateur du PEPAM - PELT

Sommaire

1. **Etat des lieux**
 - En milieu rural
 - En milieu urbain
2. **Objectifs et composantes du PEPAM**
 - En milieu rural
 - En milieu urbain
3. **Stratégie du PEPAM**
 - Une approche programmatique pour une meilleure efficacité
4. **Principes opérationnels du PEPAM en milieu rural**
 - Un processus de planification cogéré par les acteurs
 - De l'initiative de projet à sa réalisation
5. **Outils**
 - Manuel des projets EPA en milieu rural
 - Portail Internet sur l'accès à l'EPA: un outil central du PEPAM
6. **Place des collectivités locales dans le PEPAM**

ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT	
ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de 1996 • PSE et PLT : 250 milliards F CFA • Accès eau potable <ul style="list-style-type: none"> - 85 % de la population de urbaine, <ul style="list-style-type: none"> • dont 71% per BP • Meilleure visibilité de l'assainissement • Renégociation réussie du contrat d'affermage prolongée de cinq ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparité entre Dakar et villes régionales : <ul style="list-style-type: none"> - Accès par BP = 57% dans villes rég. contre 76% Dakar • Consommations et tarifs <ul style="list-style-type: none"> - ~ 22 l/j/pers. à la BF - Tarifs moyens élevés mais <ul style="list-style-type: none"> - Tranche sociale abordable • Incorporation des gros centres ruraux et des communes de petite taille <ul style="list-style-type: none"> • Ciblage des pauvres pour les branchements sociaux • Gestion des eaux pluviales

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

PROGRAMME VOLONTARISTE DE SUBVENTION
DES BRANCHEMENTS SOCIAUX A L'EAU EN MILIEU URBAIN
Entre 1996 et 2006 (PSE ET PLT)

- 700 kms d'extensions de réseaux
- 120.000 branchements sociaux réalisés
- 500 bornes fontaines

➤ **1.300.000 personnes supplémentaires bénéficiaires de services améliorés d'eau potable.**



Coût : 30 milliards de F CFA

ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE RURALE

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> - >1000 forages motorisés (dont 963 forages DEM) - 1000 à 1500 forages + PMH - > 4600 puits modernes • Bilan positif du REGEFOR : <ul style="list-style-type: none"> - Vente d'eau au volume - Transfert de la maintenance opérationnelle au secteur privé - Viabilité de l'exploitation • Accès : <ul style="list-style-type: none"> - 64% dont 47% par réseau AEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalité : <ul style="list-style-type: none"> - 40% des forages > 20 ans; - Problèmes de fluor et chlorures - 50% des forages sans compteur - 400 forages sans château d'eau - Faible connaissance des réseaux - 4 à 5 % des forages en panne (50.000 personnes privées d'eau) • Accès : <ul style="list-style-type: none"> - 1/3 des ruraux sans accès - Consommations unitaires faibles (20 l/hb/j) - Peu de branchements domiciliaires (10%)

ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE RURALE

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> - >1000 forages motorisés (dont 963 forages DEM) - 1000 à 1500 forages + PMH - > 4600 puits modernes • Bilan positif du REGEFOR : <ul style="list-style-type: none"> - Vente d'eau au volume - Transfert de la maintenance opérationnelle au secteur privé - Viabilité de l'exploitation • Accès : <ul style="list-style-type: none"> - 64% dont 47% par réseau AEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalité : <ul style="list-style-type: none"> - 40% des forages > 20 ans; - Problèmes de fluor et chlorures - 50% des forages sans compteur - 400 forages sans château d'eau - Faible connaissance des réseaux - 4 à 5 % des forages en panne (50.000 personnes privées d'eau) • Accès : <ul style="list-style-type: none"> - 1/3 des ruraux sans accès - Consommations unitaires faibles (20 l/hb/j) - Peu de branchements domiciliaires (10%)

Présentation générale du PEPAM

Un nouveau cadre unitaire d'interventions pour l'urbain et le rural

- **Objectifs :** atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
 - Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement
 - Assurer la qualité et la durabilité des services d'accès
- **Instrument :** le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM)
 - Approuvé programmiquement durant la période 2005-2015
 - Affirmation de la synergie eau potable / assainissement
 - Créé par un acte interministériel (20 oct. 2005)
 - Soutenu par la LPD du 15 juillet 2005
- **Processus participatif pour la formulation du PEPAM**
 - Information et implication de tous les acteurs: ministères techniques, société civile, secteur privé, collectivités locales, ONG, personnes au développement, projets
 - Trois ateliers de validation de la méthodologie (1 jour), de l'état des lieux (2 jours), et des objectifs / stratégies / plan d'investissement (2 jours)
 - Plus de 100 participants au total à ces ateliers

Objectifs et composantes du PEPAM

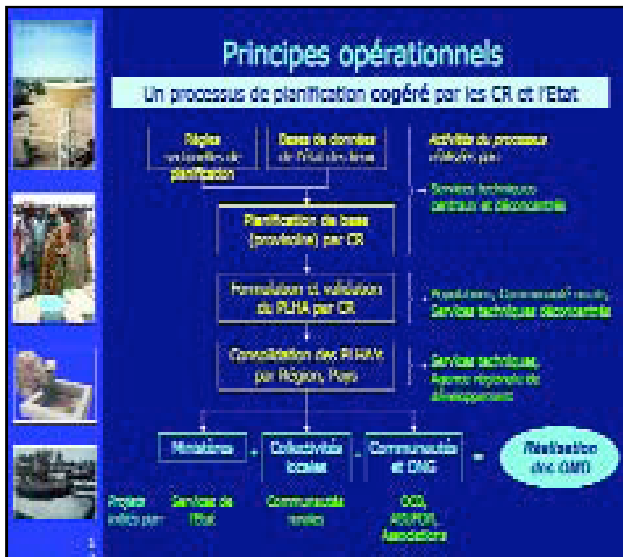
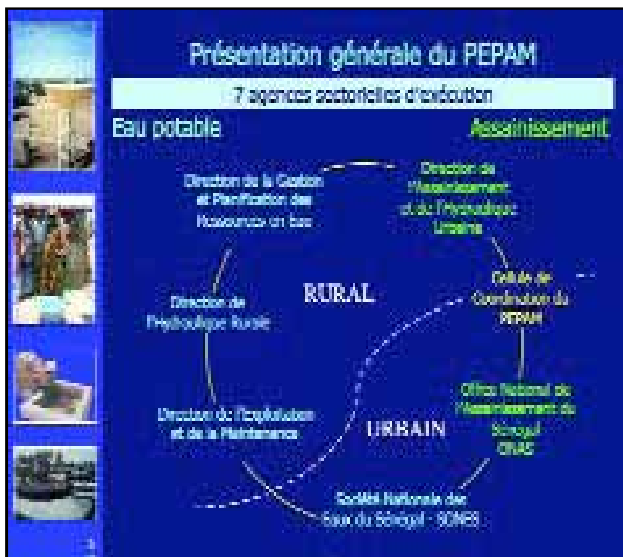
Milieu rural

- **Résultats à atteindre d'ici 2015 pour le milieu rural**
 - Passer le taux d'accès à l'eau potable de 64% à 82%, soit + 2,3 millions de personnes à desservir
 - Passer le taux d'accès de l'assainissement de 17% à 59%, soit + 3,5 millions de personnes à desservir
- **Composantes du PEPAM (2005-2015)**
 - **Infrastructures d'eau potable:** 102 additions d'eau multivillages, 98 additions d'eau villageoises, 524 extensions de réseaux et 243 châteaux d'eau, 673 puits modernes protégés, 80.000 RP, réhabilitation et renforcement des 1000 forages existants
 - **Infrastructures d'assainissement:** 155.000 systèmes d'assainissement autonome individuels, 3560 réseaux publics
 - **Cadre unitaire d'interventions :** renforcement des capacités de planification, programmation, d'exécution, de gestion, de financement et de suivi-évaluation

Objectifs et composantes du PEPAM

Milieu urbain

- **Résultats à atteindre d'ici 2015 pour le milieu urbain**
 - Atteindre l'universalité de l'accès à l'eau potable et passer le taux d'accès par branchements à l'eau potable de 75,7% à 88% à Dakar, et 57,1% à 79% dans les centres de l'intérieur
 - Passer le taux d'accès de l'assainissement de 58,7% à 78%, dont 85% à Dakar, 72% dans les centres existants et 58% dans les centres non existants
- **Composantes du PEPAM (2005-2015) pour le milieu urbain**
 - **Infrastructures d'eau potable:** 181.000 branchements, dont 82.400 branchements sociaux
 - **Infrastructures d'assainissement:** 97.400 branchements sur le réseau collectif et 135.100 systèmes d'assainissement autonomes
 - **Mesures d'accompagnement :** renforcement des capacités, intermédiation sociale et TEC, suivi-évaluation, coordination



La PEPAM : une approche basée sur les résultats

Nouveau paradigme : Combien de personnes additionnelles ont accès durablement aux services ?

Objectif 2009 : 750.000 pers. à desservir en milieu rural

Progression des taux d'accès en milieu rural (prévisions)

Sous-programmes PEPAM identifiés :

Desserte de 380.000 pers.

- Intiative ADPA – BAD: desserte de 180.000 pers.
- Budget national: desserte de 80.000 pers.
- Projets + Collectivités locales, ONG, PNE, ADES, PNOL, PADDOL, PRODAM, PAMOR, CARTAS, Sous-Programmes VEHAMENI, etc.

Sous-Programmes VEHAMENI (2008) :

- Desserte de 370.000 pers.
- Banque Mondiale
- Royaume de Belgique
- Fonds Inter-nationale de l'Eau

Perspectives

Place de la coopération décentralisée dans le PEPAM

La coopération décentralisée a sa place dans toutes les composantes du PEPAM, pour les travaux d'extension et de renforcement de la desserte, comme pour le développement du cadre unifié d'interventions.

Les projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée bénéficieront d'une visibilité nationale à travers le PEPAM et son portail Internet.

La réalisation de 320 PLHA et la généralisation des structures de gestion de type ASUFOR sur environ 800 forages constituent des actions prioritaires de renforcement de capacités pour lesquelles les contributions les plus rapides sont recherchées.

Perspectives

Place de la coopération décentralisée dans le PEPAM

- La réunion de Paris du 7 décembre 2005 a permis de présenter le PEPAM aux collectivités locales françaises, aux associations d'émigrés et d'échanger sur les possibilités de tirer profit des opportunités de la loi OUDIN
- La loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement en cours de préparation devrait préciser les modalités de délégation de la gestion du service public aux collectivités locales et de mieux clarifier leur rôle en vue d'un futur transfert de la compétence qui passera par un renforcement de leurs capacités
- La gestion des eaux pluviales devrait à terme revenir sous la responsabilité des collectivités locales et les modalités d'un partenariat seront définies entre l'ONAS et les Communes pour une gestion rationnelle.

2 .LES ENSEIGNEMENTS TIRES DES TRAVAUX

a) Les propositions et recommandations issues des plénières

1.Thème 1 : Coopération décentralisée : cadre de référence et échelons de prise en charge

Les débats riches et fructueux de ce thème ont porté sur :

- **Les attentes des collectivités locales vis-à-vis du Département en charge de la coopération décentralisée résumées ainsi qu'il suit :**
 - contribuer à l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire surtout en matière de partenariat. Si les formes structurelles de la coopération décentralisée entre les collectivités locales du Sénégal sont bien prévues par les CL, leur application effective demeure cependant négligeable ;
 - mettre en place un système d'information géographique performant en matière de coopération décentralisée
 - procéder à une formation adéquate et adaptée des élus locaux en matière de coopération décentralisée ;
 - mettre en place une base de données aussi exhaustive que possible sur la coopération décentralisée ;
 - faciliter les relations de partenariat entre collectivités locales sénégalaises et étrangères ;
 - faire en sorte que toutes les collectivités locales puissent bénéficier des apports de la coopération décentralisée de manière équitable. Il existe, en effet, de jeunes collectivités locales comme Guédiawaye, Kaolack et Kolda qui n'ont pas la même expérience en coopération décentralisée que Dakar et Saint-Louis qui concentrent à elles seules une bonne proportion des conventions de partenariats actifs. En conséquence, des stratégies appropriées doivent être trouvées pour leur permettre d'échanger entre elles et pour mutualiser les expériences.
- **La nécessité de mettre l'accent sur le concret et le réalisme :**
 - il est attendu des actuelles Journées de la Coopération Décentralisée des résultats plus concrets et plus pratiques.
- **La mise en synergie des Départements ministériels qui entretiennent des relations directes avec les collectivités locales :**
 - il existe plusieurs départements qui sont en relation directe avec les collectivités locales. Il est souhaitable qu'ils travaillent en étroite collaboration pour éviter des télescopages susceptibles de nuire à la bonne mise en oeuvre des actions de développement local.
- **L'importance de la visibilité et de la cohérence des actions menées sur le terrain :**
 - la multiplicité des acteurs intervenant sur le terrain sans coordination de leurs actions peut être préjudiciable au développement local. Toute intervention devrait s'inscrire dans un cadre préalablement défini de manière participative par tous les acteurs de la communauté dont le respect serait confié aux autorités de la collectivité locale.
- **Les axes et les approches en matière de coopération décentralisée :**
 - il faut éviter de circonscrire la coopération décentralisée dans le seul axe Nord- Sud. Il faut dynamiser davantage l'axe Sud – Sud
 - la coopération décentralisée n'a pas non plus la seule dimension de levier de financement. Elle doit permettre la mise à contribution de l'expertise locale et de celle de la diaspora. L'expertise s'acquiert entre autres par l'expérience qui, à son tour peut s'obtenir à partir de voyages. En conséquence, il faut promouvoir la mobilité des élus locaux pour éventuellement nouer des partenariats avec des collectivités locales européennes notamment. A ce propos, l'Etat et les collectivités locales doivent prendre les mesures idoines pour dresser une liste d'acteurs qui ont un besoin réel de se déplacer et s'assurer de leur retour effectif au Sénégal dès achèvement de leurs missions.
- **Les conditions nécessaires, pour l'efficacité de la lutte contre la pauvreté :**
 - La pauvreté semble gagner du terrain malgré les financements colossaux consentis en sa faveur. Il

apparaît que ces sommes d'argent profitent plus à des intermédiaires déjà forts riches qu'à ceux qui en ont réellement besoin. La solution réside en l'émergence de politiques orientées vers la bonne gouvernance, la responsabilisation et la participation et évaluables à partir d'indicateurs bien adaptés.

- **L'intégration du genre dans les questions de développement local :**
 - le développement local ne peut être réalisé sans la participation des femmes. Aussi doivent-elles participer à toutes les étapes (de la conception à l'évaluation) des programmes de développement local.
- **La prise en compte des besoins des jeunes et des tout petits dans les budgets des collectivités locales :**
 - un plaidoyer a été fait en faveur des jeunes et particulièrement des tout petits pour la prise en charge de leurs besoins dans les budgets des collectivités locales. Dans cette veine, la non fonctionnalité des structures de gestion à la base du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) a été évoquée. Les élus locaux en sont conscients et ont proposé des solutions à ce problème depuis longtemps.

Face à ces problèmes qui minent le champ de la Coopération Décentralisée, les recommandations suivantes ont été formulées :

- La création d'un service de coopération décentralisée dans chaque collectivité locale ;
- La création d'un observatoire national de coopération décentralisée, de centres régionaux de concertation en vue de favoriser la rencontre périodique des acteurs de la coopération décentralisée et la coordination des interventions ;
- La promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans les actions de coopération décentralisée ;
- La mise en place d'un centre d'informations et de documentation mais aussi d'un site Web.

Il a enfin été recommandé au Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée, après quatre (04) éditions des JCD, de mettre en oeuvre de manière pratique les différentes recommandations.

2.Thème 2 : Coopération décentralisée et politiques publiques

Les intervenants se sont prononcés sur des problèmes majeurs qui sont d'actualité et parmi lesquels on peut noter :

- **Le problème récurrent de l'émigration clandestine qui se pose aujourd'hui et plus que jamais d'ailleurs avec acuité.**

Son développement semble essentiellement lié à l'extension de la pauvreté qui touche une frange importante de la population sénégalaise tant en milieu rural qu'en milieu urbain et au renforcement des inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud, inégalités accentuées par la mondialisation et le développement accéléré des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- **La problématique de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural et urbain dans le cadre du PEPAM, ambitieux programme de plus cinq cent milliards de francs CFA.**

A cet effet, les élus ont souligné le déséquilibre entre l'hydraulique urbaine et rurale, la faible implication des collectivités locales au projet, le traitement des eaux usées et leur réutilisation.

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est prêt, selon le présentateur du projet, à coopérer avec les collectivités locales dans ce domaine.

- **La redynamisation des secteurs de la pêche et du tourisme confrontés à des difficultés majeures liées notamment à la commercialisation, à la conservation et à la transformation des produits halieutiques.**

La région de Saint-Louis dispose d'énormes potentialités dans ces domaines mais paradoxalement en profite peu du fait notamment de la gestion exclusive de ces deux secteurs par les services étatiques.

Les participants ont relevé le fait que les communications n'aient pas mis l'accent sur le rôle que pourraient jouer les collectivités locales dans ces domaines, certes non transférés, mais qui constituent la base sur laquelle doit reposer le développement d'une région comme Saint-Louis.

Par ailleurs, il faut signaler qu'il y a un fort ancrage de la coopération décentralisée à l'échelle sous régionale notamment entre le Sénégal et la Mauritanie pour la gestion commune des ressources naturelles et halieutiques.

Il faut signaler à ce propos le jumelage entre le parc de Djouth de Saint-Louis et de celui de Diawling en Mauritanie.

- Le problème de la grippe aviaire.

Le Sénégal a mis en place un plan national de prévention et de lutte contre ce fléau.

Il faut noter qu'aucun cas de la maladie n'a été signalé.

- La multiplicité des acteurs de la coopération décentralisée et les conflits de compétences entre les différentes structures qui interviennent dans le champ de la coopération.

Les élus souhaitent l'établissement d'un contact direct avec les partenaires.

A l'issue de ces débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Accorder aux jeunes candidats à l'émigration clandestine les possibilités de pouvoir vivre dignement chez eux ;
- Répartir équitablement les richesses entre le Nord et le Sud, entre zones urbaines et zones rurales ;
- Mettre en place un cadre de concertation autour des Ministères des Affaires Etrangères, des Sénégalais de l'Extérieur, de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée pour mieux réfléchir sur des solutions alternatives aux problèmes de l'émigration clandestine ;
- Faciliter la mobilité internationale qui est un droit pour tous les citoyens du monde entier ;
- Mettre en synergie des actions des différents acteurs de la coopération et de la coopération décentralisée avec une participation active des élus locaux ;
- Mettre en place des structures de conservation et de transformation des produits de la pêche ;
- Organiser et valoriser l'artisanat local.

b) Les propositions et recommandations issues des ateliers

1. Atelier 1 : Bonne gouvernance locale

L'atelier avait pour objectif d'échanger et de faire des propositions sur les points suivants :

1. les règles et les principes qui doivent favoriser la bonne gouvernance ;
2. les contraintes majeures à l'application de ces règles et principes ;
3. les stratégies et les actions susceptibles d'être mises en oeuvre pour renforcer la gouvernance locale et susciter la participation des populations à la gestion des affaires locales ;
4. les axes de partenariat envisageables dans le cadre de la coopération décentralisée.

D'emblée, les participants ont convenu de faire l'économie d'une définition de la bonne gouvernance locale, pour éviter de s'engluer dans des considérations trop théoriques. Toutefois, ils se sont accordés sur le fait que les principes et les règles régissant cette bonne gouvernance sont universellement partagés, même si leurs contenus et leurs modalités d'application peuvent être différents.

Ces préalables évacués, l'atelier a retenu deux (2) grands principes qui sont :

LA TRANSPARENCE ET LA PARTICIPATION

S'agissant de la transparence, des règles sont revenues de façon récurrente dans les interventions. Il s'agit de la nécessité de :

- promouvoir l'éthique et la morale dans la gestion des affaires publiques locales ;
- contrôler cette gestion ;
- évaluer régulièrement son niveau d'exécution ;
- sanctionner positivement ou négativement les personnes mandatées pour gérer les affaires locales.

Pour ce qui est de la participation, l'atelier a convenu de ne pas restreindre cette notion aux populations mais de l'élargir à tous les acteurs, qu'ils soient des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé ou de l'Etat, notamment à travers ses services déconcentrés.

Entendue sous cette acception, la participation signifie :

- la concertation ;
- la formation, l'information et la communication ;
- la subsidiarité (responsabilisation des acteurs les mieux indiqués pour maximiser l'efficacité et l'efficience des initiatives et des actions).

En ce qui concerne les contraintes majeures à l'application de ces principes et règles, il a été relevé :

- le faible niveau d'appropriation des textes régissant la décentralisation par les acteurs; ce qui appelle à revisiter les conditions et les modalités de choix des hommes assumant des responsabilités à l'échelle locale (analphabétisme, chasse-gardée des politiciens,) ;
- l'inexistence de certains outils ou mécanismes permettant un contrôle efficace et rationnel (manuels de procédures,...) ;
- la non clarification du rôle de l'Etat par rapport aux collectivités locale (déconcentration /décentralisation) ;
- l'indisponibilité des moyens (notamment humains et financiers) pouvant permettre aux collectivités locales d'assurer véritablement leur rôle.

S'agissant des stratégies et actions à mettre en oeuvre pour renforcer la gouvernance locale, il est attendu :

- De l'Etat : des mesures pour rendre la décentralisation plus effective afin que les collectivités locales soient dans les dispositions idoines qui leur permettent de fonctionner convenablement (évaluation de la politique de décentralisation, charte de la déconcentration, décentralisation de la chaîne fiscale, respect des prescriptions légales en ce qui concerne la fixation du FDD et du FECL, cadastre urbain et rural, association des collectivités locales à la réforme des textes relatifs à leur régime financier et à la nomenclature budgétaire,...) ;
- Des collectivités locales : la mise en place d'outils et de cadres d'information et de concertation en mesure d'aider à rendre publiques leurs actions. Il leur a été également demandé de se doter de pouvoir permettant de sanctionner avant le terme de leur mandat les responsables locaux défaillants (l'Etat est également interpellé sur ce point)
- Des autres acteurs de la société civile ou du secteur privé : une franche reconnaissance du pouvoir dévolu aux élus locaux dans le cadre de la politique nationale de décentralisation. Ainsi, il leur est demandé de faire de la collectivité locale la porte d'entrée de toutes les actions initiées dans le cadre de la coopération décentralisée dans le but d'une meilleure coordination (inscriptions des fonds et des investissements dans le patrimoine des collectivités locales pour une plus grande traçabilité). Leur coopération en vue de créer les synergies nécessaires pour lutter contre la pauvreté a également été recommandée ;
- L'utilisation des acquis existants en matière d'outils favorisant une gestion rigoureuse et transparente des collectivités locales (manuels sur le processus budgétaire de DGL-Félo, manuel de procédures et logiciels conçus par l'ADM pour le suivi de la gestion comptable des collectivités locales, à l'interne – COMAIR – ou par les services du Trésor – COLOC,...). L'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL) a été reconnue comme un acteur en mesure de servir de réceptacle des outils et acquis existants et de procéder à leur diffusion/vulgarisation.

Enfin, pour les axes de partenariat envisageables dans le cadre de la coopération décentralisée, il a été fortement recommandé de prospecter également dans les pays de la sous-région, en particulier, et du continent africain, de manière générale, afin de s'inspirer des outils, instruments et mécanismes favorisant la bonne gouvernance y existant.

Par rapport aux partenaires du nord, il est souhaité un plus grand équilibre, partage et transparence des informations régissant les coopérations.

Il a aussi été demandé l'élaboration d'une charte de la coopération décentralisée. En ce sens, Cités Unies France est disposée à fournir un exemplaire de la charte française pour inspirer la partie sénégalaise au moins sur le canevas.

L'atelier s'est achevé avec une recommandation forte consistant à :

- Mettre en place un dispositif de suivi/évaluation de toutes les résolutions issues des travaux de la 4ème édition des JCD. Les participants à l'atelier ont unanimement responsabilisé l'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL) dans cette perspective. Il est ainsi demandé à l'UAEL d'établir dans

les meilleurs délais un plan d'action définissant les critères d'évaluation, la périodicité des évaluations et les comptes rendus de ce suivi, à diffuser auprès de toutes les parties concernées par les JCD.

2. Atelier 2 : Renforcement des capacités

L'atelier devait réfléchir sur les contraintes liées à la faiblesse des capacités des collectivités locales et des autres acteurs du développement local afin de les répertorier.

Il devait également proposer les stratégies et actions les plus pertinentes pour doter progressivement les acteurs à la base de capacités adéquates pour exercer leurs missions et indiquer les axes de coopération et d'appui au regard de la coopération décentralisée. Pour arriver à ces résultats, quatre groupes ont été formés afin de réfléchir sur les différents aspects retenus après que les différents types de contraintes soient identifiés de manière générale.

Ainsi, s'agissant des contraintes politiques, les participants ont souligné :

- Une décentralisation inachevée avec des pouvoirs insuffisants pour les élus quant aux compétences transférées ;
- Les rapports que les autorités locales entretiennent avec les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances pour la gestion des ressources financières des collectivités locales surtout les contraintes financières liées au transfert de ressources à partir du budget national (FDD - FECL) ;
- Les choix et les profils du personnel politique ;
- La faible capacité de négociation des organes exécutifs face aux partenaires internes et externes ;
- Le faible niveau de fonctionnement des structures internes des collectivités locales ;
- L'instabilité du personnel technique et politique ;
- Le non fonctionnement des cadres nationaux de concertation des élus locaux ;
- Les lenteurs des procédures administratives ;
- La non application des programmes définis en rapport avec les populations et l'inexistence d'un dialogue profond entre l'Etat et les collectivités locales pour la mise en oeuvre des actions ciblées.

Pour résoudre ces problèmes, l'atelier a préconisé :

- L'effectivité du transfert de compétences et l'augmentation du nombre des compétences ainsi que le transfert concomitant des ressources financières ;
- Un choix des profils du personnel politique afin de relever la qualité intellectuelle des candidats aux postes des organes exécutifs ;
- L'autorisation des candidatures indépendantes aux postes d'élus locaux ;
- De doter les collectivités locales d'une bonne expertise pour bien mener leurs négociations avec des partenaires ;
- De respecter le mode de fonctionnement des structures de concertation ;
- La levée des contraintes administratives et financières (meilleure répartition des ressources imparties par l'Etat (FDD – FECL) ;
- L'institutionnalisation d'un cadre unique de référence et d'orientation en matière de coopération décentralisée. A cette fin, il faut stabiliser politiquement le Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Décentralisée ;
- La responsabilisation des différents échelons de mise en oeuvre de la décentralisation ;
- L'adoption d'une charte de l' élu (statut et responsabilité).

S'agissant des contraintes économiques et financières, les participants à ce sous-groupe ont retenu :

- l'absence de la maîtrise des finances locales ;
- l'absence de ressources suffisantes à allouer aux collectivités ;
- la mauvaise articulation des projets et programmes avec les besoins de financement des collectivités locales ;

- l'économie locale asphyxiée par les termes des échanges internationaux ;
- les interférences entre les différents projets intervenant dans le périmètre des collectivités locales.

De ce fait, ils ont proposé un certain nombre de solutions allant dans le sens de :

- Une meilleure articulation des projets et programmes de développement local dans le respect des cadres de référence (PLD, PIC, etc.) ;
- La mise en place de mécanisme de gestion efficace tout en revoyant les mécanismes de contrôle de la gestion financière ;
- La création d'un cadre de facilitation de la recherche de partenaires ;
- L'augmentation des ressources additionnelles allant dans le sens du partage des recettes fiscales, ce qui induit une réforme de la fiscalité locale ;
- La dotation aux régions de ressources propres leur permettant de prendre en charge la programmation du développement à la base ;
- La révision de la clé de répartition des fonds alloués aux collectivités locales afin de prioriser les cibles ;
- La remise des fonds de dotation à temps pendant l'exécution du budget.

Quant au sous-groupe en charge de réfléchir sur les contraintes techniques, il s'est surtout appesanti sur la formation du personnel exécutif des collectivités locales après avoir remarqué l'absence de ressources humaines qualifiées dans les collectivités décentralisées et de services techniques compétents pour les accompagner dans leurs missions.

Ainsi, ils ont ciblé :

- des formations mal effectuées qui ne cadrent pas avec les besoins réels des collectivités locales ;
- une répétition des mêmes formations sans tenir compte des projets de la décentralisation ;
- la formation des agents municipaux surtout qu'ils puissent mieux répondre aux attentes.

Afin de donner des réponses à ces occupations quelques propositions ont été retenues :

- Faire des formations dans les langues nationales codifiées avec des modules adaptés pour une meilleure lisibilité des actions ;
- Revaloriser le statut des agents des collectivités locales afin de leur permettre d'acquérir des ressources humaines de qualité ;
- Choisir des formateurs qualifiés pour permettre aux élus de bien comprendre l'objectif de la formation ;
- Demander aux élus de prioriser leurs besoins en formation ;
- Mettre l'accent sur l'initiation au montage du budget de la collectivité locale ;
- Eriger un Centre national de formation des élus locaux, du personnel des collectivités locales et de tous les acteurs intervenant dans les collectivités locales surtout les agents des ministères techniques.
- Des contraintes sociales ont également été identifiées surtout ayant trait à l'environnement des collectivités locales et la représentation des femmes dans les organes exécutifs des collectivités locales.

Pour cela, une meilleure information de la population locale a été préconisée.

En conclusion à l'atelier, une évaluation des Journées de la Coopération Décentralisée a aussi été demandée pour permettre de voir l'état du suivi des recommandations issues des éditions précédentes.

3. Atelier 3 : Appui aux initiatives locales

Sur proposition du modérateur, l'atelier est parti de l'hypothèse selon laquelle décentralisation et développement local sont deux dynamiques différentes dans leurs approches mais complémentaires dans leurs objectifs. La question posée est de savoir comment faire pour qu'il y ait convergence synergique entre la première suivant un processus descendant et le second à mouvement ascendant.

Suivant les axes de travail proposés dans les termes de références de l'Atelier, les points suivants ont été abordés :

- 1°) Les contraintes majeures du développement local.

- 2°) Les initiatives du développement local, ses orientations stratégiques.
- 3°) Les institutions responsables du développement local.
- 4°) Les activités socioéconomiques à promouvoir dans la lutte contre la pauvreté.
- 5°) Les axes de coopération et types d'appui dans le cadre de la coopération décentralisée et du développement local.

Les contraintes majeures du développement local

Les participants constatent de nombreuses contraintes dans le développement local mais se proposent de les définir en contrainte naturelle d'une part, et en contrainte décisionnelle d'autre part.

En ce qui concerne les contraintes naturelles : elles sont liées à la péjoration climatique, à la pauvreté des sols, à l'érosion, à la dégradation des écosystèmes et à la baisse de la production notamment dans le secteur agricole et de la pêche, et à l'enclavement de certaines collectivités locales.

Les contraintes décisionnelles s'expriment en termes :

- d'éclatement des actions et des interventions ;
- d'absence de dispositifs financiers adéquats ;
- d'insuffisance de la disponibilité en compétences des collectivités locales ;
- d'éloignement géographique entre les exécutifs des collectivités locales et les habitants
- de faiblesse des échanges entre collectivités locales.

Les initiatives du développement local, ses orientations stratégiques

L'ensemble des orientations stratégiques suivantes s'inscrivent dans le cadre de la prise en compte de l'extrême pauvreté.

L'atelier estime que le renforcement des infrastructures de base est fondamental dans le dispositif de lutte contre la pauvreté au niveau local. Son caractère social doit être articulé à son caractère économique en vue de servir de support aux initiatives des autres secteurs du développement.

- l'amélioration de la qualité et des capacités en planification (PLD) doit être au centre des initiatives de gestion de la politique de développement local et de la coopération ;
- l'atelier propose de réfléchir sur les voies et moyens de promouvoir des initiatives aptes à impulser la création d'emplois, par la mise en place et/ou les activités génératrices de richesses en insistant sur les secteurs stratégiques comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat local ;
- les collectivités locales doivent disposer d'informations crédibles sur le milieu local, avoir une maîtrise sur ces mêmes informations dans leur évolution et les rendre accessibles à tous les partenaires nationaux et étrangers (meilleure connaissance des réalités de la zone pour orienter les activités) ;
- en outre, du fait de l'importance de l'apport financier des émigrés, une stratégie de suivi doit être mise en place dans la coopération entre collectivités locales et les associations d'immigrants notamment pour orienter leurs ressources vers le secteur productif.

Les institutions responsables du développement local

L'atelier réaffirme la place centrale que doit occuper les collectivités locales dans les processus d'intervention de tout partenaire dans leur espace de compétence (PTF, migrants, ONG, ...). Les plans de développement locaux (PLD) et autres documents de planification de collectivités locales doivent ainsi être le cadre de référence pour toutes initiatives de développement à ce niveau.

- l'atelier estime que les différents partenaires au développement (PTF, immigrés, ONG, ...) doivent davantage être impliqués dans le processus d'élaboration de plans de développement locaux et de leur diffusion : prendre en compte l'accès et la connaissance par les acteurs de son contenu ;
- la mise en place aux différentes échelles de la collectivité locale, de cadres de concertation opérationnels demeure une priorité ;
- il faut faciliter la mise en réseau des acteurs par centre d'intérêt ;
- au niveau national, les cadres de concertation ont pour objet premier d'être des acteurs de plaidoyer

pour les besoins prioritaires.

Les activités socio-économiques à promouvoir dans la lutte contre la pauvreté

- les collectivités locales doivent disposer de banque de données pourvue en études de faisabilité économiques et de système d'évaluation d'impact environnemental pour permettre aux porteurs de projet de s'engager dans des entreprises productives au niveau des collectivités locales ;
- la coopération commerciale entre les collectivités locales dans les domaines spécifiques (pêche, Agriculture, Elevage, Artisanat etc.) doit être développée.

Ces deux propositions viennent renforcer des axes d'intervention traditionnelle notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la santé, de l'hydraulique et de l'agriculture.

Les axes de coopération et types d'appui dans le cadre de la coopération décentralisée et du développement local

Les recommandations de cet atelier sont :

- Un appui à la planification locale et à l'harmonisation des activités au niveau des collectivités locales ;
- Le renforcement des compétences locales et des agences locales de développement (ARD);
- Un appui à la coordination du développement local ;
- La mise à disposition des collectivités d'organismes d'animation ;
- Le renforcement de l'accessibilité et de la visibilité des activités et des informations sur le terroir au niveau des partenaires (réactualisation) ;
- Un appui aux initiatives privées des promoteurs locaux ;
- Un appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales (entretien et maintenance des infrastructures et équipements) ;
- La mise en place des cadres législatifs et réglementaires (foncier) en vue de sécuriser des investissements issus du co-développement.

4. Atelier 4 : Intercommunalité

Après examen des TDR, les participants ont jugé opportun de s'entendre sur la notion même d'intercommunalité. Après de multiples échanges, celle-ci est perçue comme un processus par lequel des collectivités locales s'entendent pour mettre en oeuvre des projets d'intérêt commun. Les participants se sont focalisés sur la dimension nationale et de façon subsidiaire de ses implications dans le cadre de la coopération décentralisée.

La méthodologie du brainstorming aux questions suivantes a été utilisée:

1. Quels sont les facteurs qui limitent le développement de l'intercommunalité au Sénégal ?
2. Afin de renforcer la solidarité entre collectivités locales, quelles stratégies et actions promouvoir pour développer l'intercommunalité ?
3. Quels axes de coopération et types d'appui dans le cadre de la coopération décentralisée ?
4. Quel rôle pour le département ministériel en charge de la coopération décentralisée dans le cadre de la promotion de l'intercommunalité et le renforcement de la synergie des interventions ?

Concernant la première question relative aux facteurs limitatifs, les aspects suivants ont été identifiés :

- la méconnaissance et non maîtrise des textes en matière d'intercommunalité ;
- toutes les situations ne sont pas prévues par les textes, comme par exemple les ententes, exemple cas de la CADAK et du CAR ;
- la lourdeur des procédures de mise en place de formes structurelles d'intercommunalité ;
- l'insuffisante capacité des acteurs à identifier des projets structurants et fédérateurs ;
- l'imprécision des limites territoriales;
- les difficultés de choix d'implantation des projets structurants liées pour une large part à l'absence ou à la non vulgarisation du SRAT (schéma régional d'aménagement du territoire) ;
- l'insuffisante concertation entre collectivités locales (communes et communautés rurales) pour le

décongestionnement des communes ;

- le manque de volonté des collectivités locales d'asseoir une intercommunalité qui résulte souvent de la conservation «jalouse» de leurs prérogatives ;
- l'insuffisance des ressources financières et humaines nécessaires au bon fonctionnement de l'intercommunalité et la difficulté de les mobiliser ;
- le dysfonctionnement des organes délibérants et exécutifs ;
- l'absence de politiques d'incitation à l'intercommunalité de la part de l'Etat ;
- l'inadéquation des textes régissant l'intercommunalité entre les collectivités locales du Sénégal et des pays étrangers ;
- la forte mobilité des acteurs impliqués (décideurs).

En réponse à la deuxième question relative aux stratégies et actions, l'atelier préconise de :

- compléter les dispositions législatives et réglementaires ;
- alléger les procédures ;
- définir et mettre en oeuvre, par l'Etat, des mesures incitatives pour promouvoir l'intercommunalité ;
- intégrer dans les programmes d'appui, la démarche de l'intercommunalité dans les stratégies d'intervention dans les collectivités locales ;
- renforcer les capacités des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être ;
- sensibiliser les acteurs locaux sur la nécessité et la pertinence d'asseoir des cadres de concertation et de coopération intercommunale aux fins d'entreprendre des projets d'intérêt commun ;
- intégrer dans cette démarche de concertation, la société civile.

Les troisième et quatrième questions qui portent sur les axes de coopération, les types d'appui et le rôle du département ministériel ont été traitées simultanément par l'atelier qui propose que les axes prioritaires de coopération soient :

- les compétences transférées pour autant qu'ils peuvent s'étendre aux compétences générales.

En ce qui concerne les types d'appui et du rôle du département ministériel, les propositions suivantes ont été enregistrées :

- Mener une étude diagnostic de l'état de l'intercommunalité au Sénégal ;
- Mettre en place un centre d'information et de documentation sur l'intercommunalité ;
- Créer un observatoire (cadre de concertation et force de proposition) de l'intercommunalité ;
- Clarifier au mieux le rôle des acteurs étatiques et non étatiques (ONG, OCB) ;
- Promouvoir des initiatives de développement local au niveau départemental et régional ;
- Promouvoir la péréquation des ressources et l'esprit de solidarité pour rendre plus efficace la fiscalité ;
- Doter la région d'une fiscalité propre et de manière générale, prendre des mesures susceptibles d'améliorer de façon sensible la fiscalité locale ;
- Décentraliser et rendre plus accessible les fonds de co-développement et de coopération décentralisée en général ;
- Revoir le principe de l'unicité des caisses pour une plus grande solidarité afin de promouvoir l'intercommunalité, fonds qui pourrait par exemple être alimenté par la TRIM, la taxe représentative du minimum fiscal.

ANNEXES

Annexe 1 :



Discours de Mamadou Lamine BA, Ministre de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée.

Mesdames, Messieurs,

Le choix de cette belle ville attachante capitale régionale pour abriter nos assises n'est pas fortuit. Saint-Louis est en effet, la première commune du Sénégal. Elle a été créée en 1872 et a une forte tradition des affaires locales, ce qui explique son dynamisme dans le secteur de la coopération décentralisée. Les collectivités locales de Saint-Louis entretiennent de solides relations partenariales avec beaucoup de collectivités locales, non seulement du Nord mais aussi du Sud. Celles-ci ont tenu à être là pour magnifier l'excellence de ces relations.

Il s'y ajoute que l'Université Gaston Berger a mis en place un dispositif pédagogique qui accorde une large place à des enseignements et à des filières axés sur des problématiques relatives à la décentralisation et au développement.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais souligner avec chaleur la présence parmi nous de M Charles Josselin, Président de Cités Unies France et de tant de très hautes personnalités, qui malgré leurs lourdes charges ont tenu à participer et à donner un cachet tout particulier à cette importante manifestation. Nous voudrions, ici et maintenant, leur témoigner notre gratitude.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier les populations de Saint-Louis, les autorités locales déconcentrées et décentralisées de Saint-Louis en particulier pour la forte mobilisation dont ils ont fait preuve et les efforts consentis dans le cadre de la préparation de cette importante manifestation.

Le Département en charge de la coopération

décentralisée a été mis en place dès l'avènement à la tête de l'Etat de Maître Abdoulaye WADE. Il a, entre autres missions, de concrétiser sa vision en matière de développement économique, vision qu'il exposait déjà en 1958.

Dans l'accomplissement de cette mission, il est devenu maintenant une tradition du ministère de réunir chaque année des personnalités de haut rang, des experts et des chercheurs de tous horizons et de tous pays pour échanger, réfléchir et partager autour d'un thème portant sur le développement local, leurs savoir-faire et expériences.

Les présentes assises constituent la quatrième édition des Journées de la Coopération Décentralisée après celle de Kolda en 2003 sur le thème « Coopération décentralisée et planification régionale », celle de Fatick et Kaolack en 2004 sur « Gestion et financement local » et enfin celle de Tambacounda en 2005 sur « Coopération décentralisée et planification : quels impacts sur le développement des collectivités locales ? ».

Nul doute que notre rencontre d'aujourd'hui témoigne du partenariat fécond entre le Sénégal et la communauté internationale d'une part, et entre collectivités locales décentralisées d'autre part.

Son thème « Coopération décentralisée et lutte contre la pauvreté : quelles orientations pour les actions efficaces ? » porte sur une de nos préoccupations majeures et permanentes.

A vrai dire, notre processus démocratique se renforce davantage avec une pleine responsabilisation des élus locaux appelés à prendre leur destin en main.

Voilà pourquoi, l'Etat du Sénégal, dont le souci est

de renforcer les capacités des collectivités locales, a déconcentré progressivement l'appareil administratif dans les régions.

L'objectif de l'Etat a été, ces dernières décennies, de simplifier la vie des élus et citoyens dans leurs relations avec les services publics pour améliorer davantage les conditions de vie de ceux-ci et lutter contre l'extrême misère.

Par conséquent, les collectivités locales que sont les régions, communes et communautés rurales ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en place de stratégies de lutte contre la pauvreté susceptible d'aider à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement par la facilitation de l'accès des plus démunis aux services sociaux.

Nos assises ont, entre autres objectifs, de renforcer les capacités des participants en matière de conception et d'exécution de programmes de lutte contre la pauvreté par la participation, la formation et le financement d'initiatives locales économiques.

Il s'agit dès lors, d'avoir une bonne compréhension des concepts afin de promouvoir des solutions alternatives, élaborer des plans d'actions, savoir mobiliser les ressources par la multiplication des guichets de financement, capitaliser, documenter et vulgariser les expériences réussies en matière de lutte contre la pauvreté.

Assurément, le renforcement des capacités des élus, des acteurs de la société civile, des fonctionnaires locaux et nationaux est relativement lié d'une part au changement de comportements et d'autre part à la réaffirmation du leadership par une excellente connaissance des textes de lois portant sur la décentralisation.

D'ores et déjà, notre stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, réévaluée, continuera d'être adaptée en étroite coopération avec les collectivités locales afin de mieux mobiliser les partenaires au développement et les institutions nationales telles le CRAES (Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales) qui vient de mettre en place un Observatoire des Affaires Economiques et de la Décentralisation.

De manière générale, les conclusions de nos travaux qui porteront sur la gouvernance participative et les relations entre élus et citoyens contribueront l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En vérité, le Programme National de Développement Local et son opérationnalisation au niveau local qui seront déclinés au cours des travaux, se justifient dans le contexte d'un Sénégal émergent.

Notre pays, en chantier, a engagé d'importantes et essentielles réformes institutionnelles devant être suivies par des politiques volontaristes de décentralisation et de participation des populations dans le cadre du principe de subsidiarité.

A la réflexion, la rencontre d'aujourd'hui favorisera la mobilisation et l'organisation des multiples acteurs à tous les niveaux pour la mise en place d'outils stratégiques pour les élus locaux qui pourraient disposer d'indicateurs de mesure des progrès réalisés à court terme.

Il faut noter cependant qu'il est difficile d'évaluer le pouvoir des élus au niveau local du fait de la multiplicité des acteurs qui interviennent et des nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés notamment la pauvreté et la marginalisation des populations rurales.

Dès lors, la coopération décentralisée qui met en relation des acteurs non centraux selon des mécanismes financiers spécifiques, apparaît comme une opportunité pour les collectivités locales.

Sans nul doute, les conclusions des trois premières Journées constituent déjà un réservoir d'informations et d'expériences qu'il s'agira d'explorer régulièrement pour trouver des solutions nouvelles aux préoccupations des populations locales.

En concluant comme l'éminent politologue Alexis de Tocqueville, «sans la commune, point de citoyenneté», je vous exhorte à nous faire part de vos expériences et leçons tirées de vos travaux pour une lutte efficiente contre la pauvreté. /.

Annexe 2 :

Termes de références des Journées de la Coopération Décentralisée

La coopération décentralisée occupe une place très importante dans la politique du gouvernement du Sénégal.

Voilà pourquoi, depuis quelques années, le Ministère chargé de la Micro Finance et de la Coopération Internationale Décentralisée organise des Journées de la Coopération Décentralisée, moments de rencontre entre différents acteurs de la coopération internationale et de la coopération décentralisée.

Rappelons que le Sénégal s'est résolument engagé depuis plusieurs décennies dans un processus irréversible de décentralisation dont le mouvement fut parachevé par la réforme fondamentale de 1996.

Cependant, notre pays, nonobstant son engagement et sa volonté politique, de poursuivre le processus de démocratisation et de responsabilisation des acteurs à la base, reste confronté à une situation d'extrême pauvreté surtout en milieu rural qui concentre plus de 72% des ménages démunis.

D'importants efforts ont été faits pour la réduction de cette pauvreté grandissante ; mais ces efforts restent limités par le manque de moyens des collectivités locales dont les ressources financières, logistiques et humaines sont insuffisantes face aux responsabilités qu'elles doivent désormais assumer.

C'est pour pallier à cette situation que le gouvernement du Sénégal a mis en place une véritable politique de lutte contre la pauvreté corroborée par l'adhésion aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'adoption du Document stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Les interventions du Ministère de la Micro Finance et de la Coopération Internationale Décentralisée s'inscrivent dans le cadre de ces orientations stratégiques et prioritaires du gouvernement.

Voilà pourquoi le thème «Coopération Décentralisée et Lutte contre la Pauvreté : quelles orientations pour des actions efficaces» a été retenu pour les prochaines journées qui se tiendront à Saint Louis du 28 au 30 Juin 2006.

L'objectif visé à travers ces journées est de favoriser des échanges fructueux sur les stratégies et actions susceptibles de contribuer à un meilleur impact de coopération décentralisée dans la lutte contre la pauvreté.

L'option méthodologique a porté sur une approche participative pour permettre aux différents acteurs d'exprimer et de faire prendre en charge, à toutes les étapes, leurs points de vue et de faire part de leurs attentes.

Les assises se tiendront en trois jours :

- Une journée d'ouverture officielle consacrée aux discours de lancement des travaux de la 4ème édition ainsi qu'au démarrage du forum.
- Une journée de discussion en plénière, consacrée aux communications suivies de débats
- Une journée d'ateliers portant sur des thématiques en lien étroit avec la problématique des journées.

Les résultats des travaux d'ateliers seront restitués en plénières suivies de la lecture des résolutions et de la clôture.

Activités ciblées

A / L'ouverture officielle des 4ème JCD

Elle se fera à travers des discours de lancement des travaux.

Ils visent à :

Préciser le contexte et les justifications de la 4ème édition ainsi que les objectifs et les résultats attendus,

Rappeler les missions et les réalisations du département ministériel en charge de la

coopération décentralisée,

Faire part des attentes et des doléances des différents acteurs, notamment les élus locaux en matière de coopération décentralisée.

Rappeler la vision et les orientations stratégiques du chef de l'Etat et du gouvernement en matière de coopération décentralisée.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le mercredi 28 Juin de 10h 30 à 13h.

B / Forum en plénière

Il permettra aux participants d'échanger sur des problématiques ciblées et en rapport avec le thème des journées. Les communications seront organisées autour des panels suivants :

Plénière 1 : La lutte contre la pauvreté : cadres de références stratégiques et échelons de prise en charge.

Plénière 2 : Coopération Décentralisée et Expériences menées : Quels enseignements et bonnes pratiques.

Plénière 3 : Coopération Décentralisée et politiques publiques.

C / Ateliers :

Trois thèmes ont été retenus :

Atelier 1 : Coopération décentralisée, promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités des collectivités locales.

Atelier 2 : Coopération décentralisée et appui aux initiatives de développement local.

Atelier 3 : Coopération décentralisée, promotion de l'intercommunalité et renforcement de la synergie des interventions.



Annexe 3 :

Adresses utiles

Direction de la Coopération Décentralisée

Rue 15 x Corniche Dakar Médina

Mail : coopdec@orange.sn

Tél : +221 823 26 79 / Fax : +221 823 26 80

BP : 38008 DAKAR / SENEGAL

Cellule d'Appui aux Elus Locaux (CAEL) de l'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)

31, rue Carnot x Place de l'Indépendance

BP 362 – DAKAR REPUBLIQUE

Mail : cael@orange.sn

Tél : + 221 842 50 59 / Fax : + 221 842 50 62

Site Internet : <http://www.uael.sn>

Ambassade de France au Sénégal

Service de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Pôle de la Coopération Non Gouvernementale

1, rue Amadou Assane NDOYE

BP 2014 – DAKAR

Mail : pole.cng@diplomatie.gouv.fr

Tél : +221 839 53 27 / Fax : +221 839 53 66

Site Internet : <http://www.ambafrance-sn.org>

Agence Française de Développement (AFD)

15 Avenue Nelson Mandela

BP 475 – DAKAR

Mail : afddakar@groupe-afd.org

Tél : + 221 849 19 99 / Fax : + 221 823 40 10

Site Internet : <http://www.afd.fr>

Cités Unies France (CUF)

9, rue Christiani

75018 PARIS

Mail : coop-dec@cites-unies-france.org ou poleafrique@cites-unies-france.org

Tél : +33 1 53 41 81 81 / Fax : + 33 1 53 41 81 41

Site Internet : <http://www.cites-unies-france.org>

Coordonnées des Agences Régionales de Développement du Sénégal (ARD)

Directeur	Structure	Adresse
Monsieur Mamadou SENE	ARD Diourbel	Hôtel de Région, BP : 569 - Diourbel, Mail : info@arddiourbel.sn / m.sene@arddiourbel.sn Tél. 971 50 98 / Fax : 971 20 69
Monsieur Bouna WARR	ARD Saint-Louis	Hôtel de région, Rue Emile Coluche, BP : 538 - Saint - Louis Mail : ardsl@sentoo.sn / bouna.warr@yahoo.fr Tél. 961 77 67 / Fax: 961 83 99
Monsieur Alassane SOW	ARD Kolda	Hôtel de région BP: 127 - Kolda Mail: ardolda@hotmail.com Tél.996 16 81 / Fax : 996 16 81
Monsieur Abdoul Aziz TANDIAN	ARD Tambacounda	Hôtel de région BP : 444 - Tambacounda Mail : ardtamba@yahoo.fr / aztandian@yahoo.fr
Monsieur Joseph RODRIGUEZ	ARD de Dakar	Ngor village, siège du Conseil Régional de Dakar BP : 901 - Dakar Mail : ardkakar@yahoo.fr / josephrod2000@yahoo.fr Tél. 842 35 35 / 864 59 64
Monsieur Modou DIOP	ARD de Kaolack	Hôtel de Région BP: 582 - Kaolack Ville Mail : ardkaolack@sentoo.sn Tél. 941 77 53 / Fax : 941 48 19
Madame Aminata SOW	ARD de Louga	Hôtel de Région BP : 348 - Louga Mail : ardlg06@yahoo.fr / aminas_7@yahoo.fr Tél. 967 44 75 / Fax. 987 00 71
Monsieur Chérif DIAGNE	ARD de Thiès	Hôtel de Région BP : 702 - Thiès Mail : diagnecher@yahoo.fr Tél. 939 56 56 / Fax : 952 13 23
Monsieur Boubacar SONKO	ARD de Ziguinchor	Quartier Goumel - Lot n°50 - BP : 402 - Ziguinchor Mail.sonkos@hotmail.com Tél.991 37 14 / Fax: 991 37 13
Monsieur Alioune Blaise MBENGUE	ARD de Matam	BP: 75 - Matam Mail: matam@ard.sn Tél. 966 65 87 / Fax:966 65 87
Monsieur Alassane DIA	ARD de Fatick	Mail: alassdia@hotmail.com Tél. / Fax 949 11 19



Avec l'appui de

coopération
FRANCE SENEGAL*

